


Couverture

Jean-Philippe Boucher-Belleville, par J.-J. Girouard, 1838
BAC, Fonds Jean-Joseph Girouard,
R5796-0-1-F, e010958159

Infographie et imprimerie : Paméla Lalonde
Imprimerie Reflet, Boucherville

© 2019 Aubin  Blanchet recherches historiques
L'Assomption, QC
Renée Blanchet, 1941-
Georges Aubin, 1942-

ISBN : 978-2-924900-06-2

PdF (numérique) : ISBN : 978-2-924900-33-8

Dépôt légal (numérique) : février 2022
Dépôt légal : deuxième trimestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Journal d'un patriote

Jean-Philippe Boucher-Belleville

**Journal d'un patriote
1837-1838**

2^e édition

Texte établi
avec introduction et notes
par
Georges Aubin

Aubin  Blanchet
recherches historiques

Introduction

Boucher-Belleville (1800-1875) a été cultivateur, instituteur, philosophe, écrivain et patriote. Au cours de la décennie de 1830, il fait sa marque à *L'Écho du pays*, hebdomadaire publié de février 1833 à mai 1836 au Village Debartzch (Saint-Charles-sur-Richelieu). En même temps, il enseigne le français et le latin dans cette paroisse et au Collège de Chambly.

Son amitié avec Amury Girod lui permet de parfaire ses connaissances en agriculture. Il loue pour dix ans à un jardinier, Louis-Fortuné Hamel, un lopin de terre qui lui appartient, mesurant un arpent sur six, voisin du notaire Louis Chicou-Duvert (minutier Duvert, 11 septembre 1834). Hamel pourra «jouir du dit lopin de terre en bon père de famille.» On comprend que Boucher-Belleville, cultivateur, est occupé à autre chose.

Boucher-Belleville, journaliste

À cette époque, Boucher-Belleville, au milieu de la trentaine, est déjà connu comme un journaliste imbu des idéaux des Patriotes : liberté pour tous devant la justice, appui aux 92 Résolutions et à Papi-neau. *L'Écho du Pays*, financé par De-bartzch, donne le ton d'un programme de vie : le journal vise à «accélérer les progrès des lumières dans cette province malheureusement trop isolée, et à éclairer sur ses droits un peuple trop négligé, par ceux à qui leur position administrative devrait faire un devoir de s'occuper de son instruction.»

Il faut donc améliorer l'instruction donnée aux enfants des habitants de nos campagnes.

Le cultivateur patriote avait à cœur les «avantages qui résulteraient pour le Canada de diverses manufactures et exploitations qu'il serait facile d'y introduire» et aussi le développement du commerce.

Alors que le Bas-Canada n'était pas encore entré dans sa phase industrielle, Bou-

cher-Belleville avait nettement pour son peuple une vision d'avenir. Le journal portait en sous-titre : «industrie, prospérité et union.»

Les aléas d'un journal

L'entente intervenue en 1832 entre Debartzch et Antoine-Charles Fortin, imprimeur, précisait que *L'Écho du pays* paraîtrait pendant quatre ans, que l'imprimeur demeurerait propriétaire de la presse, de tous les caractères et des autres instruments concernant l'imprimerie (notaire John Heath, 17 janvier 1835, minute 11). Mais en janvier 1835, Fortin, ne pouvant plus remplir ses obligations, abandonne le tout à Debartzch, étant entendu que le cédant «recevra pour son profit le montant de toutes les souscriptions dues à l'établissement jusqu'à ce jour.»

Le même jour, Debartzch cède à Boucher-Belleville «pour l'espace de deux années entières, tous les instruments y appartenant et qui sont maintenant au Village

Debartzch pour imprimer *L'Écho du pays*.» Boucher-Belleville demeurera le propriétaire perpétuel de la presse, caractères, etc., pour le prix de 200 £, «qu'il a promis de payer à Debartzch s'il le juge à propos» (notaire John Heath, 17 janvier 1835, minute 12).

Aux prises avec des ennuis financiers, Boucher-Belleville emprunte 10 600 £, ancien cours, à Debartzch, qu'il promet de lui remettre «à sa première demande» (John Heath, 4 septembre 1835, minute 120). Une somme de 10 600 £ (ancien cours) équivaut à environ 440 £ du cours nouveau, soit le double de la valeur des instruments d'imprimerie dont se sert le journaliste.

Un intellectuel de haut rang

En jetant un coup d'œil sur le dernier numéro de *L'Écho du pays*, paru le 26 mai 1836, on lit que Boucher-Belleville, avec le Dr Chicou-Duvert, a participé à une réunion à l'hôtel Bunker, à Saint-Charles,

pour jeter les bases de la fondation d'une bibliothèque mutuelle dans le village.

En outre, le journaliste annonce dans cet ultime numéro qu'il possède à son imprimerie un grand nombre de livres à vendre. On remarque, parmi les titres, deux livres du poète Horace, les *Selectae e Tito Livio narrationes* (récits choisis construits à partir de l'*Histoire romaine* de Tite-Live), un livre édité au XIX^e siècle, «ad usum scholarum accommodatae»; une grammaire française et une grammaire latine de Boucher-Belleville lui-même; mais surtout des manuels pratiques, comme ceux du savonnier, du cultivateur, de l'arpentage, de l'amidonnier et du vermicellier, du vinaigrier et du moutardier, l'art de dégraisser les tissus, comment faire la culture des truffes; aussi des livres de sciences et d'histoire : Découvertes et inventions, Physique du globe, Éléments de botanique; des Neuvaines à saint François-Xavier, les Exercices à saint Antoine-de-Padoue et quelques autres titres en rapport avec la religion. Faut-il ajouter ce que Boucher-Belleville appelle la Grammaire de Lhomond? Il s'agit en fait

des *Éléments de grammaire française* de Charles-François Lhomond (1727-1794), prêtre français qui enseigna longtemps à de jeunes élèves avant d'accéder à l'Université de Paris. Une fois à la retraite, il composa des traités élémentaires de latin et de français qui ont largement inspiré la pédagogie de Boucher-Belleville.

Fondateur du journal Le Glaneur

En décembre 1836 paraît *Le Glaneur*, premier numéro d'un journal littéraire, d'agriculture et d'industrie. Boucher-Belleville dit dans son prospectus qu'en publiant «le dernier numéro de *L'Écho*, l'éditeur s'engagea à remplacer cette publication politique par un journal littéraire, d'agriculture et d'industrie.»

Son enthousiasme pour l'agriculture l'amène à énoncer naïvement, dans *Le Glaneur*, de beaux principes : «La culture de la terre a dû être l'une des premières occupations de l'homme formé en société, parce qu'elle est le plus utile. Elle l'est à un

tel point que sans elle la famille humaine retomberait dans l'état sauvage en reprenant le gland pour nourriture, disputant la pâture aux animaux carnassiers. Heureusement qu'une pareille appréhension semblerait folie aujourd'hui que la chimie appliquée à l'agriculture et des expériences sans nombre, faites par des hommes aussi savants que dévoués, ont fait un art de ce qui n'était qu'une aveugle routine.»

Et la littérature n'est pas en reste. «La belle littérature qui depuis un siècle surtout a fait de si étonnants progrès en France, est à peu près inconnue à notre pays. Son importance pourtant est immense, surtout si nous la considérons sous un rapport philosophique ou moral; car en ornant l'esprit, elle forme aussi le cœur.» L'ambition de Boucher-Belleville est louable : il souhaite publier dans *Le Glaneur* des extraits de Victor Hugo, Lamennais, Chateaubriand, Dumas. Mais il n'eut pas le temps d'y arriver, son mensuel sombrera dans l'oubli en septembre 1837, quand l'effervescence politique reprendra le dessus sur les beautés littéraires.

Le Journal d'un Patriote

L'espion Michel-Jacques Vilbon, mandaté par Guky d'aller s'enquérir des projets d'insurrection à Saint-Charles, se rendra au camp (maison Debartzch) et déclarera fièrement, le 8 décembre 1837, que Boucher-Belleville avait été nommé quartier-maître. Ce n'est pas rien : un quartier-maître voit à l'approvisionnement et au transport des patriotes. À ce titre, Boucher-Belleville est plus que coupable.

Mais les autorités n'attendent pas le rapport de Vilbon : un mandat d'arrestation est émis contre Boucher-Belleville dès le 6 décembre 1837.

Une fois arrêté près de Bedford, à quelques arpents des États-Unis, des témoignages sont recueillis contre lui, car il faut toujours étoffer les preuves de la culpabilité d'un prisonnier. Un forgeron de Saint-Charles, Antoine Foisy, déclare sous serment qu'il a été engagé pour «raccommoder» les armes des insurgés. Il a souvent

entendu Boucher-Belleville «exciter le peuple à la révolte»; il l'a aussi plusieurs fois vu «prendre des cartouches» au magasin de Durocher, «les porter au camp et les distribuer aux rebelles.»

Après un séjour toujours trop long à l'Île-aux-Noix, Boucher-Belleville fait son entrée au Pied-du-Courant. Trois mois d'incarcération passent et il commence à rédiger un journal de ce qu'il a vécu. Confiné jusqu'en juillet 1838, il écrit pendant trois mois plusieurs lignes par jour.

Il lit sans doute des pages de son journal devant ses compatriotes, ou en fait lire des extraits. Louis Perrault, patriote exilé à Burlington, écrit que «Boucher-Belleville prépare une histoire des événements, puis les infamies et les souffrances qu'ils ont eu à supporter en prison.» Wolfred Nelson aurait même dit à quelqu'un que ce qu'il en avait lu était précieux.

L'édition du journal de Boucher-Belleville

En 1992, je découvrais à Paris, chez les Sulpiciens, la seconde partie du journal de Boucher-Belleville. Je faisais des recherches sur Augustin-Magloire Blanchet, curé de Saint-Charles en 1837, emprisonné avec les patriotes à Montréal. Boucher-Belleville, de Saint-Charles, avait écrit quelques pages sur Blanchet. Je transcrivis cette seconde partie du journal et l'envoyai à l'éditeur Guérin qui décida de le publier.

À Paris, on me dit que le journal du patriote contenait aussi une première partie, mais qui n'était pas de sa main. Je fis venir cette copie pour l'inclure à la seconde partie et le livre fut édité.

Trois ans passent et je découvre le manuscrit original de la première partie, en faisant des recherches dans les Archives à Ottawa. Le manuscrit de Boucher-Belleville, sans nom d'auteur, était dans le fonds Denis-Benjamin Viger (MG24, B6, vol. 6, p. 2774-2818A). Quelqu'un avait pensé sans doute que c'était là un récit de Viger,

aussi emprisonné et qui avait laissé des notes sur son emprisonnement.

Duvernay avait aussi publié ce journal dans son *Patriote canadien* à Burlington en août-septembre 1839.

Cette deuxième édition du *Journal d'un patriote* contient, en première partie, une transcription du manuscrit de l'auteur. On verra que le manuscrit original diffère peu de la copie parisienne de cette première partie, éditée en 1992.

Introduction de la première édition (1992)

Le patriote Boucher Belleville fut d'abord instituteur à Saint-Charles-sur-Richelieu avec Siméon Marchesseault. Quand le seigneur Debartzch fonda *L'Écho du pays*, il se lança dans le journalisme et écrivit des articles percutants sur les menées machiavéliques des Anglais.

Dès le printemps de 1837, il participa aux réunions anti-coercitives tenues dans le district de Montréal. Il conçut et rédigea

un grand nombre de résolutions votées au cours de ces assemblées.

Quelques jours avant la prise d'armes, lors d'un conseil de guerre tenu à Varennes avec Papineau et quelques autres, il proposa d'établir un gouvernement provisoire, qui n'était rien d'autre qu'un début de souveraineté.

Sans être un Des Rivières ni un Marchesseault, on le vit combattre avec les patriotes de Saint-Charles, le 25 novembre, se rendre ensuite à Saint-Denis, chez Wolfred Nelson, pour qui il avait une admiration sans faille, et tenter de passer la frontière des États-Unis avec un petit groupe de patriotes.

Emprisonné pendant sept mois à Montréal, c'est là qu'il rédigea les premières ébauches des *Quelques notes sur les événements politiques de 1837 en Canada*, qui constituent la première partie de son journal et qui furent certainement remaniées par la suite, après la pendaison des douze: il fallait ensanglanter nos paisibles campagnes avant d'ensanglanter des échafauds, écrit-il.

Les *Quelques notes* nous présentent d'abord les causes lointaines et immédiates du soulèvement armé de 1837; la victoire de Saint-Denis, l'échec de Saint-Charles et la déroute qui s'ensuivit: tout y est; il nous emmène avec lui presque au jour le jour, dans sa tentative d'échapper à la capture, mais la terre de liberté étant inaccessible, c'est l'arrestation à Bedford, près de la frontière, l'horreur du cachot de l'Île-aux-Noix, enfin l'incarcération à la prison neuve. Là, Boucher-Belleville nous promène d'un cabanon à l'autre et nous fait visiter les lieux comme un bon guide.

En rédigeant ses notes, le journaliste de Saint-Charles ne souhaitait pas qu'elles fussent publiées; il voulait plutôt laisser à ses descendants un compte rendu détaillé des événements tragiques qu'il venait de vivre.

Le manuscrit des *Quelques notes* n'est pas de la main de Boucher-Belleville; les vingt-huit grands feuillets écrits recto verso sur papier de filigrane 1837 constituent toutefois une copie réalisée très peu de temps après la rédaction de l'auteur. Le verso du vingt-huitième feuillet contient les mots

suivants, d'une autre main, peut-être celle de J.O. Larocque, secrétaire de l'évêque Bourget, écrits vers 1865: «Par Mr Boucher-Belleville. N.B. C'est le même Mr Boucher-Belleville qui depuis est allé demeurer à Saint Rémi et s'est joint à la secte dite évangélique des prédicants suisses.»

La deuxième partie, rédigée sous la forme d'un véritable journal relate surtout les tractations des autorités avec certains détenus pour en arriver à la signature d'un aveu de culpabilité devant libérer tous les autres. En vrai bon reporter, Boucher-Belleville nous décrit les manigances qui préparèrent le départ des huit pour l'exil.

Le manuscrit du Journal, qui va du 31 mars au 7 juillet 1838 — la deuxième partie de ce livre est bel et bien de la main de Boucher-Belleville. Il vient en quelque sorte authentifier les *Quelques notes*, puisque l'auteur reprend ici et là quelques thèmes de la première partie en nous disant qu'il en avait déjà parlé.

Boucher-Belleville était bien de son siècle; Girod dit de lui qu'il était habillé d'une façon très élégante; lié d'amitié avec Duvernay, ses amis le traitaient volontiers de philosophe. Le crayon de Girouard nous a transmis un profil de Boucher-Belleville saisissant: grand front d'intellectuel, petits yeux moqueurs de premier de classe qui voit tout quand les autres ne voient rien, mais le masque stoïque nous cache un cœur sensible: sous le gouvernement de l'Union, coup sur coup, le patriote assista à la défaite de son idéal politique, à la mort de sa femme et de ses deux enfants. Renié par les purs et durs, il abandonna finalement la cause pour mener une vie d'ermite sur une ferme, à Saint-Rémi.

Les deux manuscrits sont aux archives de la Bibliothèque Saint-Sulpice de Paris, cotés 22-16 et 22-16 bis et font partie du fonds Canada.

Ces deux textes essentiels à notre histoire auraient dû être publiés il y a longtemps: ils sont en fait le seul récit complet

des événements vécus de l'intérieur, au cours de la première insurrection.

Nous remercions monsieur Irenée Noye qui nous en a permis la diffusion.

La transcription que nous proposons respecte le vocabulaire et la syntaxe de l'auteur; nous avons cependant jugé bon d'adapter la ponctuation du texte et l'orthographe de certains mots pour en rendre la lecture plus facile.

Première partie

**Quelques notes
sur les événements politiques
de 1837 en Canada**

Prison de Montréal, mars 1838

*Et les Égyptiens voyaient avec chagrin
les enfants d'Israël et ils les faisaient servir
avec rigueur, tellement qu'ils leur rendirent la vie
amère par une dure servitude.*
(Bible¹)

Soixante-dix-sept ans de domination anglaise en Canada avaient été soixante-dix-sept ans d'oppression. La peur seule avait quelquefois arraché de légères concessions aux tyrans, avec d'amples promesses d'un meilleur gouvernement pour l'avenir. Ces promesses furent si belles en 1775 et en 1812, que le peuple trop crédule de ce pays n'hésita pas à prendre les armes pour repousser les cohortes qui lui apportaient la liberté, des droits égaux et des institutions électives. Les Canadiens

rencontrèrent les Américains comme des ennemis, puis des campagnes où la victoire les avait couronnés ils retournèrent à leurs foyers porter de nouvelles chaînes.



Cet aveuglement dont il n'y a que trop d'exemples dans l'histoire, ne peut être attribué qu'à l'éducation alors peu avancée du peuple, aux vieilles idées de science gouvernementale que nourrissent encore plusieurs de nos hommes publics, et ceux qui étaient à la tête de l'éducation. Néanmoins, la marche de l'intellect chez les peuples qui après des siècles de servage avaient enfin compris que les gouvernants doivent opérer à l'avantage des masses et non dans l'intérêt exclusif d'un petit nombre d'hommes privilégiés, ne devait pas s'arrêter en Canada. La masse du peuple connut enfin ses droits, réclama à plusieurs reprises contre l'oppression auprès du gouvernement local d'abord, et ensuite auprès des autorités en Angleterre. Des réponses évasives à ces plaintes, des promesses jamais suivies d'effet, et quand les demandes devinrent plus

pressantes, d'insolents refus furent tout ce qu'ils eurent en retour. L'on reconnut alors que le peuple n'aurait justice que s'il se la faisait rendre en inspirant assez de crainte à un gouvernement dont les actes peu nombreux de justice ne paraissaient avoir eu jamais d'autres mobiles que la crainte, ou s'il se la faisait lui-même.

Les administrations des Murray, des Haldimand, des Craig, des Dalhousie, des Aylmer, comme le samiel² du désert, avaient passé sur ce beau pays; on y avait soutenu l'insolence d'une suite de ministres coloniaux, le sanglant 21 mai³ avait rougi les rues de Montréal, les meurtriers étaient demeurés impunis, la représentation du peuple n'avait aucune action sur le gouvernement, l'argent public était dissipé, les terres dites de la couronne distribuées à d'insolents favoris. Ces maux pesaient ou avaient pesé sur le sujet en ce pays, quelles que fussent son origine, sa langue, sa religion, mais le gouvernement était devenu intolérable, surtout pour les Canadiens d'origine française. Les traités et la constitution qui leur accordèrent des droits égaux étaient virtuellement violés; ils étaient systématiquement exclus des places d'honneur et de profit, des atteintes étaient journallement portées au libre exercice de leur religion et l'on affectait de ne plus considérer leur langue comme langue légale; enfin, le gouvernement les tribunaux, toutes les parties de l'administration semblaient avoir pris à tâche de les tenir dans un état d'infériorité politique.

Je pourrais citer des faits nombreux à l'appui de cet avancé, je me contenterai de quelques-uns. Un magistrat, anglais d'origine, avait été insulté dans l'exercice de ses fonctions par un Canadien d'origine française, qui est condamné pour mépris de cour à l'emprisonnement. Ses amis alors pétitionnèrent le chef de l'exé-

cutif pour obtenir sa mise en liberté. Celui-ci, avant de faire droit à leur requête, la communique à l'un des juges de la Cour du banc du roi qui, dans sa réponse au gouverneur, ne rougit pas d'alléguer entre autres raisons qui doivent décider l'Excellence à ne point acquiescer à leur demande, que celui qui s'est rendu coupable de l'injure est Canadien et que celui qui l'a reçue est Anglais! C'est celui qui tient la balance de Thémis⁴ pour juger entre les Anglais et les Canadiens qui fait cette remarque, et notre premier magistrat trouve cette distinction si naturelle, elle choque si peu ses idées, les notions qu'il a de la justice, qu'il n'hésite pas à communiquer ce document à un Canadien! Ce Canadien dont l'orgueil national n'a pas été assez blessé, dont l'indignation n'a pas été assez soulevée pour faire un éclat, pour signaler à la justice des peuples cette prévarication judiciaire, était bien fait pour mériter ce qu'il a gagné à la fin, les faveurs d'un gouvernement tel que celui qui nous régit.

Sir James Kempt disputait un jour privément sur la politique coloniale avec un conseiller législatif alors ami du pays. Fortement pressé par son adversaire et forcé d'admettre l'existence de nos griefs, il avoue à la fin que l'Angleterre accorderait ce que demande le pays, c'est-à-dire qu'elle lui ferait justice, si la masse de ses habitants était d'origine anglaise! Le même sentiment a été plusieurs fois exprimé ici par commission royale et, en Angleterre, dans les débats du Parlement.

Cet état d'ilotisme où l'on voulait le réduire était trop dégradant pour pouvoir être toléré par un peuple qui n'a pas encore perdu le sentiment de sa dignité. Il avait employé les moyens constitutionnels pour avoir justice, toujours inutilement; pour montrer au monde qu'il ne méritait pas le traitement qu'on lui faisait, il pouvait se

croire justifiable de prendre les armes pour acquérir son indépendance, s'il était assez fort; et, s'il était trop faible, au moins pour sauver l'honneur. Néanmoins il ne paraît pas qu'en aucune partie du pays on ait songé sérieusement à secouer le joug de l'Angleterre, quelque pesant qu'il soit; du moins aucun fait ne le montre clairement. Mais les proclamations⁵ voulant ravir au peuple l'un des droits les mieux établis du sujet anglais, celui de s'assembler pour délibérer sur ses intérêts, les cassations des officiers de milice et des magistrats appartenant au parti libéral, la création d'une nouvelle magistrature dont les membres s'étaient montrés de tout temps hostiles au peuple, et dont un nombre avait amené le sanglant 21 Mai, le mouvement des troupes, les ordres d'amener⁶ lancés contre un grand nombre des principaux citoyens, dont tout le crime était de professer des idées libérales, tout cela avait dû créer beaucoup d'excitation dans le public.

On pourra taxer d'imprudence deux faibles parties du pays pour avoir tenté le sort des armes : d'autres avoueront au contraire que, n'y aurait-il eu que cinquante braves qui eussent ressenti l'injure faite à leur nation, ces cinquante devaient en trouver un autre aussi brave qu'eux pour se mettre à leur tête, se renfermer avec eux dans une grange, un moulin ou toute autre place et, là, soutenir un siège contre les autres forces anglaises réunies. Le dernier de ces braves, avant de tomber sur les cadavres palpitants de ses compagnons, aurait pu au moins s'écrier comme un autre héros⁷ : «Tout est perdu fors l'honneur!» Mais avant d'en venir à la partie sanglante de l'histoire de nos troubles, remontons à la source la plus prochaine de ces troubles.

Les vices de l'administration, la corruption des employés, avaient forcé la représentation du pays à recou-

rir au seul moyen constitutionnel qui fût en son pouvoir pour mettre un frein à ces vices et à cette corruption, savoir au refus des subsides. C'est ce qu'elle faisait depuis quelques années sans succès, parce que le gouvernement local puisait dans la caisse militaire pour subvenir aux dépenses les plus pressantes du gouvernement civil; cependant la faim faisait crier la tourbe des employés, qui ne touchaient point le montant de leurs salaires, plus haut que ne pouvait le faire la représentation nationale pour obtenir le redressement des griefs, et le ministère anglais et le parlement anglais ont toujours eu des entrailles de père pour leurs employés. La Chambre des communes, à la demande de lord John Russell, ministre des Colonies, sanctionna donc le pillage de nos deniers⁸. Il n'y eut alors qu'un cri en Canada pour repousser cet attentat contre nos libertés. Le mécontentement se manifesta d'abord par le ton violent des journaux de l'opposition et surtout par des assemblées de paroisses et de comtés où une population exaspérée se rendait en foule. Les hommes les plus éclairés dans chaque paroisse crurent alors qu'il était de leur devoir d'éclairer leurs concitoyens sur leur vraie position. Tous les dimanches, à l'issue du service divin, ils haranguaient le peuple, l'instruisaient sur sa position et formaient des cabinets de lecture où on lisait et où on commentait les journaux. Malheureusement en cette circonstance le district de Québec se montra en arrière de celui de Montréal; les résolutions de Russell n'y excitèrent pas toute l'indignation qu'elles auraient dû y exciter, sans doute parce que l'éducation y est moins avancée.

Lorsque Dieu veut perdre un gouvernement, il met dans ceux qui en approchent un esprit de mensonge et dans le chef une assez forte dose de crédulité pour

ajouter foi à toutes les paroles de ses conseillers, quelque absurdes qu'elles soient. Lord Gosford, comme ceux qui l'avaient précédé, s'était donc laissé persuader que ce n'était pas la masse du peuple qui se plaignait des vices du gouvernement, mais seulement quelques brouillons. Cependant lorsqu'il vit se multiplier les assemblées publiques où l'on adoptait des mesures les plus énergiques, où l'on prononçait les discours les plus véhéments, où l'on allait jusqu'à dire que l'Angleterre violait les traités qu'elle avait juré d'observer, [que] le contrat qui unit ce pays à la Grande-Bretagne était annulé, et que si le peuple ne se levait pas immédiatement en masse, c'est qu'il n'était pas encore prêt à le faire, ne pouvant mieux, il se prit à lancer des proclamations et à faire lancer des mandements par l'évêque de Montréal. Le peuple méprisa également les proclamations et les mandements, et les assemblées continuèrent.

Lord Gosford fut pendu en effigie en plusieurs lieux, ses proclamations déchirées⁹ publiquement ou couvertes d'ordures. Des charivaris avaient été faits à plusieurs de ses partisans dans les campagnes; sir John Colborne, gouverneur militaire, à son passage à Saint-Hyacinthe, fut régala lui-même d'une fête de cette espèce, le traître Debartzch, conseiller législatif, avait été couvert de boue à Saint-Denis par le peuple indigné contre lui; en plusieurs endroits le peuple était sorti en masse des églises pour ne point entendre la lecture du mandement de l'évêque. À Chambly, ce fut même avec peine qu'on put empêcher quelques-uns du peuple à se porter à des voies de fait contre le coadjuteur¹⁰ de l'évêque, le curé et ses propriétés. Le clergé, dit-on, sortit de l'église aux cris de «Vive Papineau! à bas l'évêque!». Je cite ces faits parce qu'ils prouvent qu'une

révolution était déjà opérée dans les esprits, puisque c'est un peuple proverbialement paisible et religieux qui se lève en masse pour crier «À bas le clergé!» et attenter aux personnes et aux propriétés.

Ce n'était pas seulement le mandement de l'évêque de Montréal qui exaspérait le peuple contre le clergé, mais encore la conduite d'un nombre des membres de ce même clergé qui, identifiant sa cause avec celle du pouvoir civil, prêchait l'obéissance passive, le droit divin des rois de mal gouverner, et avait lancé ses anathèmes contre quiconque censurait les actes du gouvernement. En vain les gens sensés leur exposaient-ils que les textes de la Bible qu'ils citaient à l'appui de leur sentiment pouvaient prouver contre les sujets d'une monarchie absolue, mais qu'ils ne prouvent rien quand il s'agit d'une monarchie limitée, puisque le peuple lui-même y est partie du pouvoir; que ce n'était pas le peuple qui se révoltait contre le pouvoir, mais bien le pouvoir contre le peuple, en voulant lui ravir sa juste part dans le gouvernement, que conséquemment le peuple était dans l'exercice d'un droit naturel en repoussant par la force un injuste agresseur. Ces arguments et d'autres aussi forts auraient eu de l'effet sur des hommes désintéressés, mais *Ventre affamé n'a pas d'oreilles!* Pour ces messieurs, toutes nos querelles politiques semblaient se réduire à une question de dîmes.

Le comté de Richelieu eut la gloire de protester le premier contre les résolutions de Russell. Presque tous les comtés du district de Montréal, avec plusieurs des districts de Québec et de celui des Trois-Rivières suivirent son exemple. Les districts de Saint-François et de Gaspé furent seuls entièrement paisibles. Dans les diverses assemblées de ces comtés, pour tarir la source du revenu public que pillait l'exécutif, on résolut d'en-

courager exclusivement les manufactures locales. En quelques endroits on alla même jusqu'à s'associer pour cela sur l'honneur. La paroisse de Saint-Charles, sur la Rivière Chambly¹¹, entra tout entière dans cette association. Les femmes mêmes partageaient l'enthousiasme de l'autre sexe, et elles se mirent à rivaliser d'industrie pour faire les plus beaux tissus en laine et en fil. Jusqu'alors on n'avait guère vu que les cultivateurs qui portaient des habits de laine grise ou d'une toile grossière, tissus du pays. En 1837, pour la première fois, on vit imiter ce coutil anglais nommé *drill*, la toile ouvrée et des tissus en laine de diverses couleurs rivalisèrent avec les tissus européens. Toutes les classes de la société se firent un honneur de s'en revêtir et l'on voyait fréquemment des hommes marquants par leurs richesses et par la position qu'ils tenaient dans la société dire avec orgueil qu'ils n'avaient rien sur eux qui fût importé. La bière et le whisky du pays devinrent les boissons à la mode. La contrebande était recommandée comme moyen de se procurer les produits de la nature et de l'industrie que n'offre pas le Canada. Ceux qui faisaient le commerce de contrebande étaient signalés comme bien méritant de la patrie; on leur promettait assistance et protection et l'on dévouait à l'infamie quiconque s'opposerait à l'exercice de leur industrie.

Une des conséquences de la fermentation qui existait fut le renvoi que firent les juges de paix et les officiers de milice des commissions qu'ils tenaient de l'exécutif; les lettres les plus cavalières, même les plus insultantes, adressées au gouverneur, accompagnaient ce renvoi. Lord Gosford, de son côté, pour ne pas rester en arrière, retranchait de la liste des magistrats et des officiers de milice les hommes qui se déclaraient les ennemis de son administration¹². Bientôt presque tout

le pays fut sans magistrats et sans officiers de milice, et quiconque tenait un de ces titres de l'exécutif n'était plus réputé ami du pays. C'est alors que commencèrent les charivaris pour forcer ceux qui tenaient encore des commissions à les renvoyer. Le comté de L'Acadie, qui avait pour principal meneur le D^r Côté, l'un des membres du parlement, pour ce comté, fut celui où il se fit le plus de ces charivaris politiques.

Une partie du pays se trouvant sans magistrats et sans commissaires, il fallait quelqu'un pour les remplacer. Le comté des Deux-Montagnes fut le premier à élire des officiers sous le titre de «juges amiables compositeurs¹³». Bien entendu qu'il fallait que les parties se soumissent au jugement de ces nouveaux magistrats, mais si quelqu'un refusait de s'y soumettre, ou poursuivait devant une des cours légalement constituées, il n'était plus compté au nombre des réformistes, ce qui était une peine aussi sévère qu'autrefois celle de l'excommunication dans l'Église chrétienne.

Le 23 octobre eut lieu à Saint-Charles une assemblée générale des cinq comtés de Richelieu, de Rouville, de Saint-Hyacinthe, de Verchères et de Chambly. Le comté de L'Acadie envoya une députation à cette assemblée. Presque toutes les parties du district de Montréal y étaient aussi représentées. L'orateur de la Chambre d'assemblée, L.J. Papineau, et plusieurs des principaux patriotes de Montréal y étaient spécialement invités. Malgré le mauvais état des chemins et la saison avancée, il y avait à cette assemblée, qui dura deux jours, huit à dix mille personnes. Le poteau de la Liberté y fut solennellement planté et inauguré, et plusieurs des principaux citoyens jurèrent dessus avec imprécation de défendre la liberté de leur pays jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Jamais assemblée ne fut aussi bril-

lante. Après l'adoption de chaque résolution, après chaque discours, le canon tirait et il se faisait une décharge de mousqueterie. Toutes les maisons du village, qu'on commença alors à appeler «le village Papineau¹⁴», étaient ornées de branches d'érable et de pavillons de diverses couleurs avec des emblèmes. Comme presque toutes les paroisses et divisions de paroisses s'étaient rendues à l'assemblée en corps, drapeaux en tête, il y avait environ cent cinquante drapeaux qui entouraient la plateforme où se tenaient les officiers de l'assemblée et les orateurs. Cette assemblée fut surtout remarquable par le ton véhément de plusieurs des orateurs, qui appelaient ouvertement le peuple à soutenir ses droits, les armes à la main, s'il le fallait. Les applaudissements de la foule, d'où il ne sortait pas une seule voix désapprobatrice, montraient assez que déjà une révolution était opérée dans les cœurs et qu'il n'y avait plus qu'à la proclamer au dehors par quelque acte plus ouvert d'opposition au gouvernement. Pendant la tenue de cette assemblée, il se fit plusieurs souscriptions pour se procurer des armes et des munitions de guerre pour se défendre en cas d'attaque.

Cette assemblée avança considérablement l'époque de l'opposition à main armée qu'on organisa depuis. L'enthousiasme était tel que si alors on eût eu des armes à feu pour donner aux huit ou dix mille hommes¹⁵ qui composaient l'assemblée, et qu'on eût vraiment voulu la révolution, on eût pu marcher immédiatement sur Montréal, prendre cette ville et mettre le siège devant Québec, avant que l'administration eût pu se reconnaître. Des faits semblables ne sont pas sans exemple dans l'histoire. La célérité est l'arme la plus puissante que puissent employer des insurgés; mais les peuples opprimés menacent longtemps avant

que de frapper, et malgré qu'ils en disent, ils croient toujours trop à la justice et à la probité de leurs gouvernants.

Les assemblées en vertu desquelles les juges amiables compositeurs avaient été nommés avaient recommandé également l'élection des officiers de milice et de s'organiser pour repousser l'oppression. Je ne connais pas que cette recommandation ait été mise à effet avant la formation des Fils de la Liberté à Montréal¹⁶. Deux mille hommes inscrivirent leurs noms comme membres de cette association, dont les ramifications devaient s'étendre par tout le pays. Les sections, à la tête de chacune desquelles était un chef, partageaient la ville et les faubourgs. Chaque section était subdivisée en compagnies commandées par des capitaines; toutes les sections devaient obéir à un général. Les diverses sections s'exerçaient régulièrement au maniement des armes et, quoique l'association ne fût pas encore bien étendue dans les campagnes, elle inspirait déjà des craintes au gouvernement. L'association se forma en septembre et le 6 novembre devait avoir lieu une assemblée générale. Les magistrats défendirent ce rassemblement, qui néanmoins eut lieu. Alors une association en faveur du gouvernement, dite le *Doric Club*, à laquelle s'étaient joints tous ceux de la ville qui appartenaient au même parti, se porta en corps vers le point où se tenait l'assemblée. Ils étaient armés d'armes à feu, de bâtons nommés *shellelaks*¹⁷, ou de manches de hache. Les *Fils de la Liberté*, quoiqu'un petit nombre d'eux seulement fût pourvu d'armes, furent obligés d'en venir aux mains. La victoire fut longtemps disputée, elle se décida enfin en faveur des Fils de la Liberté. Le *Doric Club* fut repoussé sur tous les points. Cependant les magistrats, voyant leur parti défait, demandè-

rent l'intervention du militaire. Les Fils de la Liberté, qui se considéraient alors comme victorieux, s'étaient débandés et s'en retournaient chacun chez soi. Le *Doric Club*, fort du secours des troupes, revint à la charge et battit plusieurs groupes isolés des Fils de la Liberté. C'est alors que T.S. Brown, homme distingué par ses talents comme écrivain et qui depuis commanda l'armée patriote à Saint-Charles, reçut à la tête une blessure mortelle. Les Fils de la Liberté ne purent se rallier, et la faction dite constitutionnelle, aidée du militaire, détruisit la presse du *Vindicator*, feuille libérale publiée par Louis Perrault, et plusieurs propriétés appartenant à des patriotes.

C'est vers ce temps que le membre du Conseil législatif, P.D. Debartzch, en exécration aux réformistes pour sa perfidie en quittant subitement leur parti, pour se jeter dans les bras de l'administration, méprisé à cause des vils motifs de cupidité qui l'avaient porté à les trahir; détesté surtout pour avoir établi un journal anti-canadien, fut sommé et forcé par la population attroupée de Saint-Charles et des paroisses voisines de quitter la place sous vingt-quatre heures. Ce ne fut même qu'à la protection de quelques-uns des principaux de l'endroit qu'il dut d'en être quitte à si bon marché.

Le 13 novembre, le bruit se répandit à Montréal que des ordres d'amener avaient été lancés contre les signataires des procédés de l'assemblée des cinq comtés, et contre plusieurs des principaux citoyens de Montréal et des campagnes. J'avais appris de bonne source que j'étais de ceux qui devaient être incarcérés sous accusation, devenue banale depuis, de haute trahison. Mes amis me pressèrent alors de quitter la ville, ce à quoi je consentis avec peine, parce que je ne connaissais pas

alors toute l'horreur d'une prison. Mon dessein était d'abord de me retirer chez des parents¹⁸ éloignés de la ville, mais un ami que je rencontrai me détourna de ce dessein, en me désignant la Rivière Chambly comme un lieu plus sûr. Je partis donc le soir même du 13, à la chute du jour, par des chemins affreux, pour Saint-Charles. À la Longue-Pointe, je renvoyai mon charretier et je me rendis à pied à la Pointe-aux-Trembles. Là, à une maison¹⁹ qu'on m'avait désignée, je devais attendre deux autres fugitifs, qu'on ne voulut pas me nommer. J'eus le plaisir de reconnaître en eux L.J. Papineau et le D^r O'Callaghan. Nous partîmes ensemble cette nuit-là même en canot pour Varennes, où nous rencontrâmes A. Girod, à qui l'on apprit ce qui l'attendait en commun avec les principaux patriotes. Il partit cette nuit même pour aider le Nord dans la résistance qu'il préparait, et nous, nous nous rendîmes sur la Rivière Chambly. Il était huit heures du matin lorsque nous y arrivâmes. La population de Saint-Marc, de Saint-Charles et de Saint-Denis n'eut pas plutôt appris que des ordres d'amener avaient été lancés par les magistrats de Montréal contre les D^{rs} Nelson et Duvert, M. Drolet et quelques autres, qu'un nombre de citoyens se porta pour en arrêter l'exécution²⁰.

Les magistrats, apprenant qu'on était ainsi gardés, ne tentèrent pas de nous faire signifier les ordres qu'ils avaient fait sortir contre nous; mais les arrestations commencèrent le 16 à Montréal. Ce furent MM. G. de Boucherville, A. Ouimet, F. Tavernier, et le D^r Simard qui furent les premières victimes de ce nouveau despotisme.

Le lendemain 17, le D^r Jh. Davignon et M. P.P. Desmarais [Demaray], de Saint-Jean, étaient conduits comme prisonniers à Montréal par un corps de cavale-

rie volontaire. Ils étaient dans une voiture couverte à quatre roues, liés et garrottés de la manière la plus honteuse, on dit même qu'ils avaient la corde au cou. Un nombre de patriotes de Longueuil, étant informés de ce fait, s'armèrent à la hâte et s'en furent attendre le triste cortège à quelque distance du village, sous le commandement du capitaine Jos. Vincent et du lieutenant Bonaventure Viger. Lorsque la cavalerie fut à portée de fusil, ils la sommèrent de leur remettre les prisonniers : la réponse fut une décharge d'armes à feu. Les patriotes ripostèrent, blessèrent quelques-uns de leurs adversaires et tuèrent plusieurs chevaux. La cavalerie prit la fuite. Avant de quitter la place, quelques-uns des cavaliers déchargèrent leurs pistolets sur les prisonniers, mais sans effets. Les prisonniers n'étaient certainement pas comptables du fait de leurs libérateurs, mais cet ordre barbare avait sans doute été donné à leur escorte; ce qui me porte à le croire, c'est que des ordres semblables ont été donnés depuis, en présence même des malheureux qu'on privait de la liberté. MM. Desmarais [Demaray] et Davignon, après qu'on eut scié leurs fers avec des limes, se rendirent aux États-Unis.

La manière atroce dont on avait traité le D^r Davignon et M. Desmarais [Demaray], dont tout le crime était d'être patriotes, excita l'indignation générale, et les neuf dixièmes des habitants du pays, qui se faisaient gloire d'entretenir les mêmes sentiments politiques, purent craindre un sort semblable. En effet le désir de conserver sa liberté, la crainte d'un traitement barbare, l'horreur d'un cachot, mirent chacun sur l'alerte. Sur plusieurs points du pays, la masse du peuple se rendit en armes autour des principaux citoyens pour les protéger et s'en faire des chefs en cas d'attaque. Tout le

monde semblait comprendre que ce n'était point à tel ou tel individu qu'on en voulait mais que le dessein des gouvernants était d'éteindre le parti libéral en Canada.

La victoire remportée sur la cavalerie à Longueuil, quelque peu importante qu'elle fût, exalta le courage des amis du pays, en même temps qu'elle jeta quelque peu la frayeur chez nos ennemis. Un corps assez considérable de troupes qui arrivait en ce moment à Longueuil, entendant le bruit de la mousqueterie et pensant que le mouvement était plus considérable, se rembarqua immédiatement pour Montréal.

J'étais en ce moment chargé de parcourir une partie de la Rivière Chambly, pour inviter quelques-uns des principaux citoyens à se rendre à une convention qui devait se tenir à Saint-Charles. D'autres étaient partis avec la même mission que moi pour d'autres parties du district. J'eus peu de succès pour ma part, parce que la frayeur s'était emparée des gens que je rencontrai d'abord. J'appris à Beloeil que le lendemain, 18, devait avoir lieu à la Pointe-Olivier une assemblée privée, où l'on devait prendre en considération l'état du pays.

Comme les gens qui devaient former cette assemblée, à une ou deux exceptions près, ne m'inspiraient pas beaucoup de confiance, je résolus de retourner à Saint-Denis rendre compte de ce fait à []. Il fut résolu là qu'on se rendrait immédiatement à l'assemblée projetée. Nous partîmes en effet; mais nous n'étions pas encore arrivés à la Pointe-Olivier que nous apprîmes que l'assemblée n'avait pas lieu, parce que quelques-uns de ceux qui devaient la former s'étaient enfuis aux États-Unis et que la peur retenait une partie des autres au logis.

À quelque distance de Saint-Hilaire nous aperçûmes, arrêtée à une auberge, la voiture du traître Debartzch.

Elle était conduite par Simon Lespérance, un de ses amis, regardé comme ennemi du pays. Comme nous pensions qu'il s'en allait à Montréal, où il aurait pu dévoiler quelques-uns de nos plans, il fut résolu entre nous de le faire prisonnier. Je fus chargé d'aller l'arrêter. Depuis ce temps, j'ai essuyé le feu de l'ennemi, j'ai été exposé à plus d'un danger, mais jamais je n'ai éprouvé une émotion semblable à celle que j'éprouvai alors que j'allais, en pleine paix, priver un de mes concitoyens de sa liberté, moi qui me faisais le champion de la liberté. Je me rappelai l'axiome qu'invoquent, hélas! en leur faveur, les tyrans comme les amis de la liberté, le *salus populi suprema lex esto*²¹; je m'adjoignis deux cultivateurs que je rencontrai, et je me rendis à l'auberge. Mais Lespérance en était parti pour La Présentation, au grand galop de son cheval²².

Le même jour, comme nous revenions de la Pointe-Olivier, dans une même voiture, P. et moi, en passant devant le manoir de Saint-Charles, nous fûmes arrêtés par une voix de stentor qui venait de la galerie du manoir. Cette voix sortait de la poitrine d'un homme qui s'y promenait, le fusil sur l'épaule. Nous aperçûmes en même temps un certain nombre d'hommes qui occupaient la maison et l'officier de garde vint à nous. Les patriotes s'étaient emparés de cette propriété pour en faire leur quartier général et s'y retrancher en cas d'attaque. T.S. Brown, avec le titre de général, conduisait les travaux. Il fit abattre tous les arbres qu'il trouva sous sa main et en fit des retranchements qu'il consolida encore avec du gazon. Des meurtrières furent percées dans les granges, les hangars, &c. Je fus nommé [quartier-mâitre]²³; mais je conduisis fort mal mes gens. Néanmoins on ne saurait croire quel zèle mettaient les travailleurs à exécuter des travaux extrêmement durs,

pendant une saison rigoureuse, presque sans prendre de repos ni jour ni nuit.

Il nous manquait à Saint-Charles plusieurs choses pour faire la guerre : de l'argent, des vivres, de l'organisation et des armes, toutes choses, comme l'on voit, assez essentielles. Il aurait fallu au moins de l'argent pour payer quelques pauvres gens qu'on employait et dont les familles ne pouvaient vivre sans cela. On pouvait se procurer du bœuf et du lard, mais peu de pain. Toutefois nous aurions pu mieux nourrir notre monde si on avait su d'avance quel nombre de prêts²⁴ nous aurions à donner; mais quelquefois il y avait au camp, le matin par exemple, trois à quatre cents hommes, et l'après-midi il s'en trouvait au-dessus de mille. Tout ce monde se rendait toujours pour combattre, mais il se lassait d'attendre et s'en retournait en partie. Un soir, il ne se trouva pas au camp vingt-cinq hommes. L'organisation aurait remédié à cet inconvénient. Des jeunes gens bien nourris et bien payés auraient été distribués par compagnie dans le village, où il aurait été plus facile de les nourrir et de les coucher. Mais Brown s'obstinait à les garder tous au camp, et là on ne pouvait faire ni l'un ni l'autre convenablement. Il n'était plus temps de faire venir des armes des États-Unis, la chose aurait dû être faite avant; mais puisqu'on n'avait pas d'autres armes à feu que nos fusils de chasse, il aurait fallu avoir un ouvrier pour les mettre en ordre et n'en pas laisser sortir un du camp. Il aurait fallu au contraire envoyer des gens pour amasser tout ce qu'on en aurait pu trouver à Saint-Charles et dans les paroisses voisines et les numéroter pour les rendre à leurs propriétaires après la guerre. De cette manière on aurait pu avoir quelque mille fusils au lieu de 113 que nous eûmes le jour de la bataille, et dix fois plus de monde.

C'était le 4 décembre que devait s'assembler la convention. Pour payer les dépenses on devait y résoudre d'émettre un papier-monnaie. En attendant, les forces patriotes se soutenaient comme elles pouvaient, par des bons chez les marchands et avec de l'argent que plusieurs patriotes avaient avancé, ou qu'on avait pris sur quelques prisonniers que nous avions faits, et pour lequel on leur avait donné des reçus. Car il avait été jugé à propos d'arrêter cinq à six individus du voisinage, qu'on savait ne devoir pas manquer de porter de nos nouvelles à l'ennemi, ou d'employer contre nous leur influence dans leurs localités respectives. Mais ils étaient très bien traités, avaient d'excellents lits, les meilleurs mets que nous eussions à notre disposition, du vin même, ce que l'état-major se refusait communément, et des chambres confortables. L'Angleterre a-t-elle jamais traité ainsi des prisonniers d'État? Au moins celui qui écrit ceci et des centaines d'autres n'en sont pas la preuve.

Il était d'une sage politique de la part de sir John Colborne, commandant des forces anglaises, d'attaquer les insurgés, comme on nous appelait, avant que leur nombre se fût trop accru. S'il pouvait triompher de l'insurrection, c'était en l'attaquant à sa naissance. C'est ce qu'il fit aussi. À peu près mille hommes de troupe, dont une partie venait par Sorel et l'autre par Chambly, devaient fondre en même temps sur Saint-Charles. Le lieutenant Weir, des troupes anglaises, en habit bourgeois, fut fait prisonnier comme il montait de Sorel, sans doute pour communiquer avec le colonel Wetherall, à Chambly, sur l'attaque projetée. Nous étions alors au 22 novembre. Il est à présumer que la division de troupes qui était à Sorel, sous le commandement du colonel Gore, ne s'attendait qu'à peu de résistance à

Saint-Denis, et que le projet de son chef était de se refaire dans ce village, avant d'opérer sa jonction à Saint-Charles avec le colonel Wetherall. Cependant le brave D^r [Wolfred] Nelson, à la tête de ce village, s'était retranché dans quelques maisons, pour s'opposer au passage des troupes. Le lendemain, 23, on en vint aux mains. Le combat fut long et opiniâtre. Les troupes anglaises plièrent à la fin et prirent la fuite, laissant après elles leurs canons, une partie de leurs mousquets, leurs munitions et cinq blessés. Nous ne perdîmes que huit hommes, entre lesquels C.O. Perrault, avocat de Montréal. On ignore le nombre des morts du côté des Anglais, parce qu'ils en jetèrent une partie à l'eau. Mais on assure qu'il leur manquait 116 hommes, lorsque l'appel fut fait à Sorel; le capitaine Markham avait été grièvement blessé.

Je ne parlerai pas plus au long de cette glorieuse victoire où 80 hommes environ mal armés mirent en déroute 400 soldats aguerris et bien armés, faute de données suffisantes, et parce qu'un autre l'a fait plus habilement que je ne pourrais le faire moi-même. Là le D^r Nelson se couvrit de gloire. Le gouvernement anglais se propose, dit-on, de décerner des honneurs au colonel Wetherall, pour l'affaire de Saint-Charles, où il remporta une victoire facile ayant à combattre avec 500 hommes contre 100. S'il veut récompenser l'héroïsme, qu'il quitte le colonel Wetherall ce qu'il est, et qu'il nomme le D^r Nelson chevalier.

Le lieutenant Weir entre les mains des patriotes comme prisonnier, au moment de l'action, ayant tenté de s'esquiver, fut tué par ses gardes. On nous reproche cet acte comme un acte de barbarie. Il aurait certainement été préférable d'employer tout autre moyen que celui-là pour empêcher son évasion, mais ceux qui

nous reprochent cet acte ignorent-ils que quand des troupes anglaises ont conduit des prisonniers patriotes dans les prisons, celui qui commandait ces troupes leur faisait charger leur fusil avec ordre de tirer sur les prisonniers s'ils tentaient de s'esquiver. Si aucun patriote n'a été tué en pareille circonstance, c'est qu'aucun n'a fait la folie d'essayer de s'enfuir.

La victoire de Saint-Denis eut l'effet de rendre patriotes bien des gens qui n'y auraient jamais songé sans cela. Des hommes qui s'étaient fait un nom dans la carrière du servilisme venaient à l'envi offrir leurs services aux chefs des insurgés. Des prêtres qui avaient illustré leur carrière apostolique en prêchant à temps et à contretemps la doctrine divine du despotisme, l'obéissance passive et le droit qu'ont les rois de fouler leurs sujets, s'étaient mis tout à coup, comme poussés par un esprit de Satan, à prêcher les doctrines contraires, à exciter même les gens à combattre pour la liberté de leur pays. Si depuis la bataille de Saint-Charles ces mêmes prêtres sont revenus de leur égarement, s'ils ont dénoncé comme patriotes plusieurs de ceux qu'ils avaient excités à prendre les armes contre le gouvernement anglais, il n'en faut rien dire, car ils nous enseignent qu'il faut jeter un voile sur les faits de cette nature, quand on les rencontre chez les membres du sacerdoce.

Le colonel Gore retraits sur Sorel; les patriotes ne furent pas en état de le poursuivre, étant trop épuisés de fatigue pour cela²⁵. Sa défaite répandit la consternation à Montréal, sir John Colborne lui-même paraît avoir été sous l'impression de ce sentiment, c'est au moins ce que semblait annoncer une lettre de lui au colonel Wetherall, alors à Saint-Hilaire, par laquelle il lui commandait de retraiter immédiatement sur Chambly avec ses 500 hommes. Cette lettre fut prise sur le

courrier qui la portait par les patriotes à la Pointe-Olivier. Mais dans ce moment même le colonel Wetherall arrivait sur Saint-Charles, et ce jour, 25 novembre, devait éclairer une défaite pour les patriotes, dont le résultat fut une désorganisation complète de leurs partisans sur la Rivière Chambly.

Une avant-garde patriote placée à une lieue du village retraits sur le camp ainsi que plusieurs piquets, après avoir coupé les ponts. Cependant les troupes anglaises arrivèrent peu de temps après et se rangèrent du côté sud de nos retranchements. Nous avions de ce côté deux canons, mais ils ne produisirent que peu d'effet, parce qu'ils n'étaient point sur des affûts mobiles. Les troupes anglaises avaient trois pièces de campagne, qui firent un feu des mieux nourris, mais ne nous firent pas de mal. Ils tiraient généralement trop haut : le manoir seul et l'église en furent endommagés²⁶. Nos retranchements nous mettaient complètement à l'abri de leur mousqueterie. Malgré la grande infériorité du nombre, nous aurions pu encore remporter la victoire, les troupes replièrent même sur quelques points; mais la fuite du général Brown, avant même qu'il eût été tiré un coup de fusil, jeta le découragement parmi une partie de nos gens, qui s'enfuirent ou ne combattirent que mollement. Cette conduite de Brown ne doit pas être attribuée à la lâcheté, puisqu'il avait souvent donné des preuves d'un grand courage, mais à une affection cérébrale due aux coups à la tête qu'il reçut à Montréal le 6 novembre. Avant l'affaire de Saint-Charles, il avait déjà donné des preuves d'aliénation mentale, qui avaient même fait penser à le destituer.

Après environ deux heures d'un feu bien soutenu de part et d'autre, les troupes escaladèrent les fortifica-

tions et vinrent à charge-baïonnette. Nous n'avions aucune espèce d'armes pour combattre de près, il fallut donc leur abandonner le camp. Je signale encore le manque de lances ou d'autres armes de cette nature, qu'on pouvait faire forger partout, comme une grande imprévoyance de celui qui nous commandait. Nous ne perdîmes pourtant dans cette occasion que trente-sept hommes, y compris les blessés, et des gens qui avaient remis leurs armes et demandaient la vie, que les troupes massacrèrent avec une barbarie digne des anciennes peuplades sauvages de l'Amérique. Nous tuâmes à l'ennemi et lui blessâmes trente hommes, suivant une lettre que le colonel Wetherall écrivit à sir John Colborne et qui fut interceptée à la Pointe-Olivier. Cinq blessés anglais que nous avions à Saint-Denis auraient pu craindre une terrible représaille de la part des patriotes, s'ils avaient pu les soupçonner d'une barbarie semblable à celle qu'avaient montrée le colonel Wetherall et ses troupes à Saint-Charles, mais même après cette bataille, ils furent traités avec la plus grande humanité. Des dames de Saint-Denis en prenaient un tel soin, ainsi que les médecins qui les soignaient que, quoiqu'ils fussent grièvement blessés, aucun d'eux ne mourut de ses blessures.

Les troupes ne s'en tinrent pas au massacre des blessés et de ceux qui se rendirent, ils incendièrent encore un grand nombre des propriétés, ou les pillèrent. Pas moins de 18 maisons, granges, &c, furent brûlées à Saint-Charles, lesquelles, d'après des calculs assez justes, ne devaient pas valoir moins de 1950£. Les récoltes et instruments d'agriculture que renfermaient les granges incendiées, le mobilier, les grains et les provisions contenus dans les maisons et les hangars devenus pareillement la proie des flammes, deux magasins,

l'église, le presbytère et diverses autres maisons, pillés et dévastés, ont produit une perte qu'on estime se monter à 5330£. Total, 7280£ de pertes souffertes par les habitants de Saint-Charles et qui pourraient leur aider à bénir le gouvernement de sa très gracieuse Majesté. Je ne compte pas ici les petits pillages que les troupes commirent encore en s'en allant à la Pointe-Olivier et ailleurs. Le colonel Gore, dans sa seconde expédition à Saint-Denis, d'où il ne fut pas obligé de fuir comme la première fois, parce qu'il n'y trouva personne, répara le mieux qu'il put la honte d'une première défaite en incendiant ou pillant les propriétés du D^r Nelson et des principaux patriotes. Les pertes de cette paroisse sont évaluées à 17 800£. Après cette glorieuse victoire, il descendit à Saint-Ours où il ne fit pas pour moins de 300£ de butin. Les pertes qui ont résulté de l'expédition de sir John Colborne au Nord se moment à 57 550£. On ne peut porter la somme des pertes de choses appréciables à moins de 100 000£. Mais il y a une infinité de pertes qu'on n'a pu estimer, résultant de l'incendie de titres de familles, de livres de comptes, &c, ne distinguant pas si elles appartenaient à des amis ou à des ennemis, et [ils] commirent toute espèce de désordres. Ils brûlèrent une femme dans une maison qu'ils incendièrent avant même d'arriver au camp. Ils poussèrent si loin le mépris du culte catholique que, quoiqu'il y eût un grand nombre de maisons à leur disposition, ils choisirent l'église qu'ils pillèrent, pour en faire une caserne et s'y livrer à leurs orgies. On dit même qu'ils y firent entrer des chevaux.

Il est à remarquer qu'à Saint-Charles comme à Saint-Denis, il ne fut fait aucune sommation aux patriotes de la part des commandants anglais, et que ce furent les troupes qui tirèrent les premiers coups de canon.

Avant d'arriver à Saint-Charles, l'ennemi avait déjà incendié plusieurs propriétés, avant même d'avoir éprouvé aucune résistance. Nous étions donc parfaitement sur la défensive et la question pour nous se réduisait parfaitement à celle-ci : devons-nous livrer sans défense nos propriétés, nos femmes et nos enfants à des barbares qui venaient, non pour faire respecter les lois, mais porter le fer et le feu chez nous, et s'enrichir par le pillage? Si Wetherall et ses 500 hommes n'étaient que les recors²⁷ d'un huissier qui venait se saisir des personnes de Brown et de quelques autres, que ne signifiait-il aux patriotes qu'ils eussent à lui livrer ces personnes? S'ils ne l'eussent pas fait, ces hommes, pour éviter l'effusion du sang, se seraient sans doute constitués volontairement prisonniers. Mais ceci n'aurait pas cadré avec les vues de nos bons gouvernants : il fallait ensanglanter nos paisibles campagnes avant d'ensanglanter des échafauds. Si après sommation faite aux patriotes de leur livrer tel et tel individu, contre lesquels tel huissier était porteur d'ordres d'amener, et refus de la part des patriotes de le faire, Wetherall s'était vu forcé de nous mitrailler, les patriotes même dans ces cas auraient-ils pu être considérés comme coupables d'autre chose que de rébellion à justice? Mais nos gouvernants, qui voulaient nous faire le plus de mal possible, s'y sont pris d'une manière si maladroite qu'ils ne peuvent nous convaincre aujourd'hui même d'une rébellion à justice. Nous étions dans le cas d'une juste défense et rien de plus.

Comme à Saint-Denis, la plupart de nos braves bonnets bleus montrèrent un zèle et une intrépidité qui n'auraient pas manqué de faire décider la victoire en notre faveur, s'il n'y avait eu contre nous une immense supériorité de nombre, et surtout si au moment de l'ac-

tion nous ne nous fussions pas trouvés sans chefs. Les femmes mêmes avaient coulé des balles et fait des cartouches; des vieillards et des enfants voulurent partager les dangers du combat. Quelques heures avant la bataille, Brown allant visiter les piquets rencontre un enfant de 12 à 13 ans avec un fusil sur l'épaule qui gagnait Saint-Hilaire, où étaient alors les troupes. Lui ayant demandé où il se rendait et pourquoi il n'allait pas rejoindre l'armée patriote à Saint-Charles, l'enfant lui dit naïvement qu'il allait se battre avec les soldats et qu'ils n'iraient pas à Saint-Charles où il n'y avait pas d'ennemis à combattre. Ce fut avec peine que Brown put lui persuader d'aller attendre les troupes à Saint-Charles, où il se comporta avec un courage héroïque.

Brown commit une faute telle en cette occasion que, seule, elle pourrait prouver qu'il n'était pas *mentis compos*²⁸. Il refusa le secours du D^r Wolfred Nelson, qui consistait en deux pièces de campagne et 300 hommes armés, de même que celui de [] qui pouvait mettre 2000 hommes à sa disposition, dont 400 étaient armés. Mais une fatalité semblait tout conduire. Le D^r [Wolfred] Nelson et [], malgré leur désir de venir au combat, restèrent à se morfondre, à une petite distance de nous, pendant que nous nous faisons massacrer. Le D^r Nelson ignorait même que l'ennemi fût à nos portes, sans quoi, dit-il, il n'aurait pas manqué de venir nous secourir.

Une des conséquences les plus funestes du défaut d'organisation fut la déroute qui suivit notre défaite à Saint-Charles. Chacun chercha son salut dans la fuite, sans chercher à se rallier. Un petit nombre seulement retraits sur Saint-Denis, où l'on pouvait faire une résistance respectable et peut-être faire endurer une seconde défaite aux troupes, sous la conduite habile du

D^r Nelson. Cet homme courageux, qui reçut alors le titre de général, dont fut dépouillé Brown, ayant lieu de craindre une attaque immédiate sur Saint-Denis, se mit à fortifier ce village à la hâte. Tout le monde s'y prêtait avec le plus grand zèle. Cependant le commandant des troupes força le curé de Saint-Charles de se rendre à Saint-Denis, comme porteur d'une lettre pleine de menaces contre les personnes ou les propriétés de ceux qui combattaient dans nos rangs. Le curé de Saint-Denis et son vicaire parcoururent pendant la nuit du 26 tous nos piquets, corps de garde, &c. et réussirent tellement à démoraliser nos gens que, le matin, le village de Saint-Denis était presque désert. Cependant les troupes n'osèrent marcher sur nous et remontèrent à Chambly, traînant quelques prisonniers qu'ils firent après la bataille. Ces prisonniers²⁹ furent traités de la manière la plus indigne, quoiqu'ils appartenissent la plupart à la bonne société. L'ordre de les tuer immédiatement fut même donné aux troupes en leur présence, si elles étaient attaquées pendant leur marche. Ce fut inutilement, parce qu'on avait réussi à démoraliser comme à Saint-Denis le corps des patriotes qui attendaient les troupes à la Pointe-Olivier.

Il n'était resté, sur le côté sud de la Rivière Chambly, qu'une faible garnison à Saint-Hilaire et un corps d'armée à Sorel. La victoire que les troupes avaient remportée sur nous à Saint-Charles ne devait pas être bien décisive, puisqu'elles avaient perdu presque autant de monde que nous sur le champ de bataille. On pouvait donc encore tenter le sort des armes. Nous essayâmes en effet, plusieurs de mes amis et moi, d'organiser de nouvelles forces, mais ce fut inutilement, et nous résolûmes, ne pensant point qu'il nous fût possible de rejoindre l'armée du Nord, d'aller mettre nos vies en sù-

reté sur la terre libre des États-Unis. Car il n'y avait pas de doute que l'administration ferait de nouveaux efforts pour arrêter les chefs, et notre retraite chez nos voisins était pour nous une question de vie ou de mort.

Il me serait impossible de peindre la douleur où nous nous trouvions de quitter ainsi nos familles peut-être pour toujours, et bien plus encore d'abandonner notre pays à une tyrannie sans doute plus insupportable que celle qui pesait auparavant sur lui. Car dès lors nous devons croire notre cause perdue. Nous ne connaissions pas la force de l'armée du Nord; mais si elle était considérable, nous pouvions douter de l'habileté de celui qui la commandait³⁰. Son devoir n'était-il pas en effet d'attaquer Montréal, lorsqu'il vit presque toute la garnison de cette ville se porter sur Saint-Charles? Il avait alors une grande chance de la prendre par un coup de main, de même que l'Île Sainte-Hélène, et alors la défaite de Saint-Charles n'eût plus rien été. Mais le sort voulait que cette bataille fût décisive. C'est ainsi que sir John lui-même la considérait, car je sais de source certaine qu'il était prêt à faire des propositions de paix aux patriotes, si ses troupes perdaient cette bataille, ce qui devait arriver suivant ses prévisions mêmes. Un militaire distingué de l'armée anglaise a lui-même avoué au D^r Nelson que la conservation du pays aux Anglais est due à leur victoire à Saint-Charles.

Si ces notes étaient destinées à voir le jour, je ne me serais pas permis d'y parler de moi, qui ne me suis autrement distingué dans nos troubles que par la part très secondaire que j'y ai prise, par ma bonne volonté plutôt que par mon courage et mon habileté; mais c'est pour moi que j'écris ces notes. Je trouve aujourd'hui en les écrivant un allègement à mes maux, et dans cette occupation une distraction dans ma captivité. Si par hasard

elles tombaient entre les mains de mon fils ou de mon petit-fils, ils verraient comme le gouvernement paternel ou maternel de la petite Victoire³¹ traitait le Canada du temps de son père ou de son très honoré grand-père. Ces petites explications données, ma postérité ne trouvera pas étrange que, dans la suite de ces notes, je parle encore plutôt des maux que j'ai soufferts dans ma fuite et pendant le temps de la captivité, que de ceux qu'ont eu à endurer mes compagnons d'infortune.

Nous partîmes de Saint-Denis, six autres messieurs et moi³², le 1^{er} décembre à la chute du jour, pour nous rendre aux États-Unis. Après avoir marché toute la nuit, nous rencontrâmes au jour, à quelque distance plus haut que Saint-Césaire, un homme à qui nous demandâmes des renseignements sur le chemin que nous devions suivre. Après nous les avoir donnés, il nous prévint qu'à une vingtaine d'arpents de là, il y avait une garde qui arrêtait tous les voyageurs aux États-Unis. Quoique nous fussions armés de pistolets et de carabines, nous ne jugeâmes pas à propos de suivre cette route, mais nous primes un guide pour nous conduire à la terre désirée à travers les bois, ce qu'il nous promit de faire dans l'espace de 18 heures. Ayant pris un bon déjeuner chez un ami de la cause³³, nous renvoyâmes nos voitures et nous nous mîmes en route avec trois ou quatre livres de pain et une demi-bouteille de rhum. Une pluie d'averse qui survint vers le soir nous obligea d'arrêter. Pour nous remettre à l'abri le plus convenablement possible, il n'y avait rien de mieux à faire, dans la circonstance, que de nous presser les uns contre les autres et d'étendre nos manteaux comme une toile sur nos têtes. C'est ainsi que nous passâmes la nuit. Je n'enseignerai point ce moyen comme le meilleur possible pour se défendre d'une averse, car le matin, nous

étions aussi trempés que si nous eussions couché dans le lit du Saint-Laurent, et notre pain n'était plus que de la pâte.

Nous marchâmes encore cinq jours à travers les forêts impénétrables de Dunham, Farnham et de Granby, passant des savanes et des ruisseaux dont la glace se rompait à chaque instant sous nos pas. Notre guide nous avait perdus. Il me serait impossible de décrire tout ce que nous eûmes à souffrir du froid et de la faim.

La crainte des arrestations a forcé plusieurs centaines d'amis du pays à s'expatrier ou à s'aller cacher dans les forêts : un bon nombre n'a pu échapper aux limiers du pouvoir; la misère que quelques-uns enduraient était telle qu'ils ont mieux aimé venir se constituer prisonniers que de vivre dans les bois, où ils éprouvaient les angoisses de la faim et toute la rigueur de la saison. Deux ou trois de mes amis, à ma connaissance, sont morts par suite des privations qu'ils y avaient éprouvées.

Tant que nous eûmes une bouchée de pain, nous la divisions et la subdivisions pour la faire durer le plus longtemps possible; et nous prenions chacun plein un boîtier de montre de rhum. Mais ces ressources furent bientôt épuisées, et nous mourions de faim et d'épuisement lorsque le hasard nous fit trouver dans un champ quelques navets demi-gelés que les hommes et les animaux avaient également dédaignés. Les Israélites ne durent pas éprouver une joie égale à la nôtre, lorsqu'ils aperçurent pour la première fois la manne dans le désert. Nous en fîmes une petite provision; mais pour moi je fus bientôt contraint d'abandonner cette nourriture malsaine, qui ne faisait que me donner des ardeurs d'estomac.

Nous cherchions à traverser une rivière³⁴ près de Granby, mais nous n'osions la passer sur les ponts, de peur d'y rencontrer des gardes qui nous auraient arrêtés. Nous ne trouvions pas non plus de canots. Le D^r Nelson prit le parti de la passer à la nage; aucun de nous n'osa suivre son exemple faute de savoir nager, ou parce que cette rivière était très rapide. Alors le D^r Nelson abattit avec beaucoup de peine, avec une petite hache que nous avions, un grand arbre pour nous en faire un pont à l'endroit le plus étroit de la rivière. Mais cet arbre se trouvant trop court, le courant l'emporta. Nous cherchions quelque autre moyen de traverser, lorsque notre guide, que la frayeur tourmentait plus que nous tous, nous abandonna. Une preuve qu'il avait des raisons de craindre, c'est que peu de temps après, il vint, ainsi que l'ami qui nous avait donné l'hospitalité à Saint-Césaire, partager notre prison, suivant toutes les apparences, l'un pour nous avoir [aidés], et l'autre pour avoir essayé à nous être utile. Le départ de notre guide nous toucha peu, puisque nous pouvions aussi bien nous retrouver sans lui qu'avec lui. Mais nous fûmes sensiblement touchés d'avoir perdu le courageux compagnon qui avait traversé la rivière et que nous ne pûmes rejoindre malgré tous nos efforts pour cela. Nous craignons qu'un acte de désespoir ne le portât à faire usage contre lui-même des pistolets qu'il avait sur lui, se trouvant seul comme il était, au milieu d'un bois inconnu, en proie aux bêtes féroces et à des hommes plus féroces encore, et des habits trempés au mois de décembre. Mais il était fait pour braver ces maux comme le plomb et le fer de l'ennemi sur le champ de bataille. Il fut fait prisonnier³⁵ peu de temps après nous et vint à Montréal partager avec ses anciens compagnons d'infortune de nouvelles misères.

Un autre de nos compagnons, T.S. Brown, épuisé de fatigue, entra dans la première habitation que nous aperçûmes. Il y trouva des amis qui lui procurèrent des moyens d'évasion qui lui ont réussi. Il est à présent aux États-Unis. Qu'il y jouisse de la liberté, ce bien qui devrait être commun à tous les hommes, comme l'air et la lumière! Pour nous, nous marchâmes encore plusieurs heures jusqu'à ce que, épuisés de fatigue et de faim, nous fûmes forcés d'en faire autant. La première maison qui se présenta à nous était habitée par des Canadiens, qui nous reçurent avec la plus grande hospitalité. Nous restâmes une journée et une nuit chez ces braves gens, pour nous refaire un peu, et nous prîmes là un guide qui nous conduisit jusqu'à Stanbridge, joli village presque tout patriote. Au village, notre guide demanda à s'en retourner, ce que nous lui permîmes. Je me mis immédiatement en rapport avec un ami de la cause que je connaissais de réputation, et qui montra, ainsi que plusieurs autres messieurs de Stanbridge, le plus grand zèle à favoriser notre évasion. Ils nous procurèrent un nouveau guide, et après être sortis du village par un chemin opposé à celui que nous devions suivre, pour tromper quelques toriers du lieu qui pouvaient mettre la justice sur nos traces, nous reprîmes la route des États-Unis toujours à travers les bois. Il était nuit alors.

Ce soir-là, 6 décembre, eut lieu à Missiskoui-bay [Missisquoi] un combat³⁶ entre 80 patriotes et environ 400 volontaires, où les premiers furent défaits. Ils n'eurent cependant qu'un homme de tué³⁷ et quelques blessés, et ils retraitèrent sur les États-Unis. R.S.M. Bouchette, avocat de Québec, blessé au pied, fut fait prisonnier, ainsi qu'un jeune homme du nom de Cartier³⁸, blessé à la main. Comme nous n'étions pas éloignés du lieu du combat, nous entendions pendant notre fuite

les détonations d'armes à feu. Soit que notre guide en fut effrayé ou qu'il eut quelque raison plus valable que celle qu'il nous donnait, il nous signifia qu'il ne pouvait nous guider plus loin. En vain lui fîmes-nous les plus belles promesses, lui exposions-nous les motifs qu'il avait de ne pas nous abandonner ainsi, il cherchait tous les moyens de s'échapper, ce à quoi il réussit à la fin, car sous le prétexte d'aller reconnaître le moyen d'éviter une garde, il tourna un rocher et disparut.

Nous étions alors à environ $\frac{1}{2}$ lieue de la frontière. Le mouvement que nous aperçûmes à une maison où il nous avait dit qu'était la garde, nous fit penser que nous étions trahis, ce qui pouvait être. Car avec une confiance où la prudence n'était pour rien, nous avions donné nos noms, quoique les têtes de plusieurs d'entre nous fussent à prix. Cependant en nous blottissant dans les bois, nous pouvions attendre le jour et alors diriger notre marche vers les États-Unis. C'est l'avis que je proposai. Il est vrai qu'une petite neige, qui était tombée la veille, pouvait faire découvrir notre gîte; mais n'indiquait-elle pas nos traces, quelque route que nous prissions? Mes compagnons préférèrent retourner sur leurs pas, jusqu'à une grange que nous avions quittée derrière nous. Rendus à cette grange, en marchant toujours dans nos premières traces, nous résolûmes de retourner du côté du Canada, pour nous y tenir cachés dans des lieux éloignés de nos résidences respectives, avec des noms supposés. C'était un acte de découragement, de désespoir même, qu'amenèrent les cruels désappointements que nous avions éprouvés.

Nous arrivâmes à Bedford sur les 7 heures du matin. Avec un peu de connaissance du pays, ou plutôt avec un peu plus de désir de nous sauver que nous n'avions alors, nous aurions pu éviter ce village, où il y avait une

garde; mais nous étions dans cet état d'abattement où vivre et mourir sont rangés parmi les choses indifférentes. Nous nous reposions sans soucis, dans une maison habitée par un Canadien, lorsqu'une troupe de 30 à 40 hommes, diversement armés, vint nous prendre. Nous rendîmes nos armes et nous les suivîmes à une auberge où on nous fit un bon déjeuner pour notre argent. Il y avait parmi ceux qui nous prirent un M. Brown, qui nous avait vus la veille à Stanbridge. Il alléguait ce fait en notre faveur parce qu'il prouvait que nous n'étions pas la veille à la bataille de Missiskoui-bay [Missisquoi], chose dont on nous soupçonnait surtout. Nous donnions d'ailleurs des raisons fort bonnes de notre fuite aux États-Unis. Nous disions que nous ne nous étions jamais mêlés de politique; que, pour cette raison, ne voulant prendre les armes ni pour les patriotes, ni pour les royalistes, nous avions pris le parti de quitter notre pays. Ces raisons parurent tellement plausibles aux bons citoyens de Bedford qu'ils regrettaient qu'aucun d'eux n'eût le pouvoir de nous remettre en liberté. Mais ils nous traitèrent très bien, nous gardèrent seulement à vue et nous conduisirent à Missiskoui-bay [Missisquoi], sous bonne escorte, mais sans nous lier.

Nous fûmes reçus à Missiskoui-bay par un nombre de volontaires sous les armes, que leur victoire de la veille semblait rendre insolents. Là, nous fûmes examinés par un magistrat de l'endroit, à qui nous donnâmes des noms supposés, car nous connaissions toute l'importance de l'incognito pour nous en cette occasion. Mon nom était []. Nous présentâmes l'histoire de notre évasion sous des couleurs si favorables pour nous et en même temps avec des raisons si plausibles, que nous aurions été remis en liberté, si malheureuse-

ment l'un de nous n'eût été reconnu par le magistrat. Deux autres magistrats qui arrivèrent en même temps, et qui n'avaient rien entendu de nos dépositions, nous jugèrent coupables, parce que nous étions Canadiens. On nous lia étroitement avec des cordes et on nous jeta tous les cinq au fond d'un *waggon*, où l'on s'écrasait l'un l'autre et où l'on pouvait à peine se mouvoir. Les chemins devenus raboteux par les gelées nous cahotaient tellement que nous étions meurtris lorsque nous arrivâmes à l'Île-aux-Noix, distance de six lieues; mais ce n'était là que le commencement de nos misères.

Il était nuit lorsque nous descendîmes à l'Île-aux-Noix. Là nous fûmes reçus au corps de garde par un monstre à forme humaine, qu'on avait revêtu d'un habit militaire, et à qui l'on donnait le nom de capitaine Knight. Après nous avoir fait monter sur le lit de camp, en présence de toute la garde, il nous fit dépouiller de nos habits, pour chercher jusque dans nos chemises si nous n'aurions pas sur nous quelque papier. À défaut de papiers, il prit ce que nous avions d'argent et tout ce qu'il trouva sur nous, couteaux, montres, clefs et jusqu'aux lunettes qu'avait l'un de nous. Après cela, il nous fit conduire dans un bâtiment séparé, en pierres de taille, où il n'y avait ni poêle ni feu. Un corridor séparait deux rangées de cachots. On nous poussa chacun dans un de ces cachots, dont les dimensions étaient d'environ 6 pieds sur 8, pour y passer la nuit, sans nous donner ni lits ni couvertures, quoiqu'il fût extrêmement froid et qu'une espèce de fenêtre dans le fond, de quatre doigts de large sur deux pieds de haut, percée obliquement et sans vitres, nous mit immédiatement en contact avec l'air extérieur. Comme nous avions encore les pieds et les jambes tout trempés de l'eau des savanes par où nous avions passé la nuit pré-

cédente, il est facile d'imaginer ce que nous eûmes à souffrir là.

Nous restâmes quatre jours à l'Île-aux-Noix. On nous conduisait de nos cachots au corps de garde pour y prendre nos repas, toujours liés avec des cordes. C'était même ainsi qu'on nous conduisait aux fosses [d'aisance], où trois sentinelles armées de baïonnettes pourvoyaient au manque d'usage de nos bras et de nos mains.

En vain offrîmes-nous à notre geôlier de lui payer un peu de paille ou de foin pour nous y coucher; en vain demandâmes-nous quelque chose qui pût faire l'office de vases de nuit; tout ce que nous pûmes obtenir de ce tyran froidement inhumain, ce fut de faire boucher avec de la paille les fenêtres de nos cachots. Sans doute que nous y serions morts de froid si, le nombre de prisonniers augmentant tous les jours, on n'eût été forcé à la fin de nous mettre quatre par cachot. Alors pour conserver un peu de chaleur animale, nous couchions deux l'un contre l'autre, et deux autres se mettaient par-dessus. Lorsque le froid saisissait ceux de dessus ou que ceux de dessous se trouvaient fatigués du poids de leurs compagnons, nous changions de position, de manière que ceux de dessus se mettaient dessous, ou bien l'on se levait et l'on piétinait. Un jour, nous restâmes dans nos cachots 18 heures consécutives (j'ai horreur d'y penser), au milieu des ordures de la nuit et de celles des nuits précédentes. Et nous n'étions peut-être pas les plus malheureux : il y avait de nos compagnons qui étaient à peine vêtus, ayant été pris du logis sans qu'on leur eût donné le temps de se vêtir. Le jeune Cartier surtout, blessé à la main, me toucha. Il était comme nous dans un cachot glacé, chargé de liens, sans qu'on voulût panser sa bles-

sure. Ses souffrances devaient être intolérables : cependant il les supportait avec un courage stoïque. M. Bouchette, blessé au pied, restait à la garde où il avait du feu mais pas de lit, et où il était fort négligé du chirurgien. Je crois qu'en certifiant sur les papiers publics qu'il avait été bien traité à l'Île-aux-Noix, il avait plus d'égard aux bons traitements qu'il reçut du fils d'un des officiers, M. Johnson, qui lui faisait apporter du vin et des mets de sa table, qu'à ceux que lui firent les autorités de l'île. S'il fut conduit à Saint-Jean en voiture, c'est qu'il était dans l'impossibilité physique de marcher.

Nous quittâmes enfin l'Île-aux-Noix, le 11, au nombre de 22³⁹. L'on nous attacha à chacun les bras derrière le dos, puis l'on nous réunit deux à deux avec une nouvelle corde. Il semblait que c'était là assez de précautions, puisqu'il n'y avait pas moins de 40 soldats, avec leurs baïonnettes au bout de leurs fusils chargés pour nous conduire. Mais nous ne ressemblions pas encore à une chaîne de galériens ou à ces troupeaux d'esclaves qu'on tire de l'intérieur de l'Afrique; la ressemblance fut parfaite lorsqu'on nous vit tous liés par le moyen d'une corde à un fort câble et si pressés les uns sur les autres, que nous pouvions à peine marcher. Sur le chemin, un vieillard⁴⁰ de 63 ans tomba épuisé de fatigue et de faim. Nous demandâmes qu'il lui fût permis de nous procurer une voiture à nos frais, ce qui nous fut refusé, mais le commandant fit faire halte et un jeune officier présenta au vieillard une liqueur spiritueuse qui rappela ses esprits. Plusieurs des soldats alors partagèrent avec nous leurs comestibles. J'aime à rendre hommage à l'humanité des soldats en cette occasion, j'ai même du plaisir à dire qu'ils nous ont souvent témoigné leurs sympathies de plus d'une manière. Mais nous n'éprouvâmes pas souvent ce sentiment de

la part de leurs chefs, et je puis dire que nous ne les éprouvâmes jamais de la part de nos concitoyens qui ne partageaient pas notre politique.

Arrivés à Saint-Jean, après avoir attendu près d'une heure dehors les ordres du commandant, qui ne venaient point, on nous logea au corps de garde. Là, sans nous délier, on nous fit monter sur le lit de camp qui aurait été à peine assez grand pour la moitié de ce que nous étions, et, quelques heures après notre arrivée, on nous y jeta à chacun un morceau de pain et un lambeau de viande. J'acceptai le pain, mais je refusai le bœuf qu'il m'aurait fallu déchirer avec mes dents. Après ce repas, que nous devions de la munificence de la Reine, il fallait essayer à dormir, mais la chaleur étouffante du corps de garde, l'entassement où nous nous trouvions, les liens qui nous serraient ou sur lesquels nous reposions, les cris des blessés qu'on heurtait, tout cela rendait la chose encore plus impossible qu'à l'Île-aux-Noix. Joignez à cela qu'un seul de nous ne pouvait bouger sans obliger toute la chaîne à en faire autant, et que si quelqu'un voulait pourvoir à un besoin naturel, tout le monde était forcé de se lever avec lui et d'être témoin de cette exigence de notre condition. J'avais éprouvé à l'Île-aux-Noix des accès de désespoir que j'eus de la peine à réprimer; à Saint-Jean, j'éprouvai des vertiges et comme les angoisses de la mort. Les soldats de la garde nous rendirent encore dans cette circonstance, avec beaucoup d'empressement, tous les petits services qu'ils purent. Il semblait que toute l'humanité de nos ennemis se fût réfugiée dans le cœur du soldat. Depuis ce temps, j'avoue que je ne puis voir un soldat sans être tenté d'aller lui serrer la main.

Nous partîmes le 12 au matin, par le chemin de fer, pour La Prairie. Nous n'étions liés alors que deux à

deux et nos gardes étaient assis à nos côtés dans les carrosses. À La Prairie, nous prîmes le bateau à vapeur où, comme pendant le reste du voyage, nous ne pouvions parler à personne, et bientôt nous fûmes à Montréal. Sans doute qu'on nous attendait, car un peuple immense était rassemblé sur le bord de l'eau. Cette populace, dans laquelle figurait le D^r Arnoldi et quelques autres toriers violents, était toute loyale, car dans ces jours on ne voyait d'autres personnes en cette ville que des loyaux. Liés comme nous l'étions et en petit nombre, nous avions besoin de la présence de nos gardes pour nous mettre à couvert des effets de cette loyauté, qui heureusement s'exhala en vociférations. Le vaillant D^r Arnoldi, j.p⁴¹., ne criait pas le moins fort. Nous fûmes conduits d'abord à la vieille prison, d'où un corps de cavalerie et d'infanterie volontaire nous escorta à la prison neuve. Cette marche ressemblait à un triomphe où, dans l'idée de sir John Colborne, nous ne devons pas être la partie brillante du cortège. En effet nous avions les fers aux mains, nous étions vêtus de lambeaux, nos visages étaient décharnés par les privations et la misère que nous avons endurée, nous portions des barbes sales et longues d'un pouce. Toutefois, tel est le pouvoir d'une bonne conscience que, loin d'être honteux de notre état, nous marchions la tête haute, nous étions orgueilleux, nous semblions être des triomphateurs. Je ne sais si c'était chez moi un effet de l'imagination, mais ceux qui nous conduisaient me paraissaient éprouver des sentiments tout opposés. Eh! n'aurions-nous pas eu raison les uns et les autres? N'avions-nous pas, nous, combattu pour briser les fers qui pèsent sur notre pays, n'avions-nous pas été les champions de la liberté? Eux, au contraire, ne travail-

laient-ils pas à appesantir ces fers? N'étaient-ils pas les soutiens de la tyrannie?

Je me suis peut-être trop étendu sur l'histoire des maux que nous eûmes à souffrir depuis le moment que nous fûmes pris jusqu'à notre entrée en prison. Nous ne sommes pas en effet de ceux qui ont été le plus maltraités, mais l'on raconte mieux les maux que l'on a endurés que ceux des autres, parce qu'on éprouve un certain plaisir d'amour-propre à le faire. Il y a en ce moment un homme dans cette prison qui n'a pas été au combat, qui n'a excité personne à y aller, qui est un cultivateur paisible. Parce qu'il avait été une fois, il y avait plusieurs mois, à une assemblée publique où l'on discutait paisiblement sur les intérêts de son pays, on a trouvé à propos de l'amener ici sous accusation de haute trahison. Lorsqu'il vit arriver les volontaires chez lui, par une crainte bien naturelle, il alla se cacher dans sa cave. L'un des brigands, dans un état d'ivresse, découvrit sa retraite et, quoique sa victime n'eût pas d'armes, quoiqu'elle ne cherchât pas à se mettre en défense, il la cribla de coups de baïonnette, dont l'un a failli de terminer ses jours : c'est dans cet état que ce bon cultivateur⁴² a été conduit dans cette prison.

La plupart des prisonniers ont été arrêtés sans «ordre d'amener» ou sans qu'on voulût leur faire lecture d'aucun tel ordre, sans connaître leurs accusations, et plusieurs sans savoir quelle espèce d'accusation pouvait peser sur eux. Quelques-uns de cette catégorie sont encore en prison, et cela depuis plusieurs mois. On menaça, on maltraita même des femmes, parce qu'elles étaient soupçonnées d'avoir favorisé l'évasion de leurs maris ou de cacher leur retraite. Un mot, un geste, un soupçon étaient assez pour faire incarcérer une personne. Aviez-vous un ennemi particulier, il avait une

excellente occasion de se venger. Il allait faire une déposition contre vous, qui était toujours bien accueillie, vous étiez pris et traîné dans un cachot, pour y rester jusqu'à ce qu'il plût au procureur général de s'occuper de vous, quelquefois plusieurs mois, et cela fussiez-vous aussi innocent que l'enfant au berceau. Un homme devait-il une somme d'argent et craignait-il d'être forcé de la rembourser, il faisait une déposition, et plus de créancier pour poursuivre. Si un voleur avait besoin de l'absence d'un propriétaire pour le piller, une déposition était encore un excellent moyen. Cet état de choses dure encore en ce moment, quoique à un moindre degré.

Quelque temps après la bataille de Saint-Denis, un corps de troupe passant à Saint-Ours cria à un jeune homme qui était dans la rue d'arrêter. Soit que celui-ci n'entendît pas cet ordre, ou qu'il eût peur, il continua son chemin. Alors les braves déchargèrent sur lui leurs armes à feu, et il tomba percé de onze balles.

Dans le même temps un corps de cavalerie poursuivit quatre ou cinq jeunes gens, qui étaient sans armes, et fit sur eux une décharge d'armes à feu, qui n'eut pas d'effet. Ces jeunes gens n'échappèrent à la mort qu'en entrant dans un bois. Je ne finirais pas, si je voulais citer tous les faits de cette nature qui sont venus à ma connaissance, mais ceux-ci doivent être assez. Je me hâte d'en venir à l'histoire de notre prison et des maux qu'y souffrent et qu'y ont soufferts les prisonniers d'État.

Au moment où j'écris ces lignes, 28 mars 1838, je suis encore confiné dans la prison neuve, et Dieu seul sait peut-être combien de temps j'y serai encore. Ce fut avec beaucoup de dureté que M. de St-Ours⁴³, le shérif, nous demanda nos noms, nous fit mettre les fers à la

vieille prison et ensuite enfermer dans les cabanons de celle-ci. Il me connaissait particulièrement, il avait été mon condisciple au collège, il m'avait visité chez moi, et je l'avais visité chez lui, cependant il feignit de ne me pas connaître et me demanda mon nom. Ce digne fonctionnaire était parfaitement à la hauteur des circonstances. Avec quel empressement, me semblait-il, qu'il eût conduit à l'échafaud un de ses compatriotes, pour complaire à ses maîtres! Car je ne connais rien de plus à craindre, pour la société, qu'un homme sans mérite qu'on élève aux emplois, s'il a un tyran pour maître. Sa servilité est alors d'autant plus grande qu'il espère qu'elle fera oublier son manque de talent et, comme il craint toujours d'être inférieur en dureté à son maître, il le surpasse ordinairement.

Il ne sortit jamais de la bouche de Roch de St-Ours, un mot de sympathie pour nous. Au commencement de notre détention, il nous visitait tous les jours; mais c'était ordinairement sans se découvrir et sans même nous parler. Cependant, quelque temps après notre entrée en prison, il vint pour messieurs les royalistes de terribles nouvelles à l'égard de la sympathie américaine. C'était un bruit commun à Montréal que les réfugiés canadiens allaient venir assiéger cette ville à la tête d'une armée formidable. M. de St-Ours peut être dévoué à ses maîtres et en même temps être prudent; une vertu n'exclut pas l'autre. Il pensa donc qu'un prisonnier d'État pourrait quelque jour devenir shérif ou geôlier, et que le shérif à son tour pourrait devenir prisonnier, et alors il s'humanisa que c'était beau à voir. Quelqu'un s'étonnant de ce prompt changement, je lui répondis que cette politesse venait par contrebande des États-Unis. Depuis ce temps, il était poli ou impoli, dur ou humain, suivant que les nouvelles étaient à la paix

ou à la guerre. C'était un baromètre politique, une gazette vivante, un vrai télégraphe qui nous annonçait ce que nous devons espérer ou craindre. Un pareil instrument était précieux pour nous à qui il n'est permis de voir personne du dehors et à qui la lecture des journaux est interdite.

Quoique la loi martiale eût été déclarée vers le commencement de décembre, les tribunaux civils continuèrent à siéger et, même au terme de mars, presque toute la charge du juge en chef ou jury roula sur le crime de haute trahison, sur lequel il allait être appelé à juger. Cependant, il ne s'est fait encore aucun procès politique. Les juges seulement ont déclaré que les prisonniers d'État pourraient être admis à caution. Sommé de mettre en liberté certains prisonniers qui offraient des cautionnements, le shérif répondit qu'il n'avait rien à faire avec les prisonniers et qu'ils étaient sous la garde du militaire. Il avait ordre du maître de faire cette déclaration, a-t-il dit naïvement. Depuis ce temps, on ne l'a presque plus revu.

Comme je suis logé ici depuis près de quatre mois et que je pourrais y rester encore longtemps, il vaut bien la peine que je décrive un peu la prison que j'habite. C'est un bâtiment en pierres de taille ayant à peu près la figure d'un T, dont le haut fait face au fleuve et le bas s'étend vers le coteau Baron. Un mur de 15 pieds de haut environ renferme ce bel édifice à quatre étages, qui a 230 pieds sur le fleuve et dont l'aile de derrière en a 100. Une chapelle très spacieuse, formant un cinquième étage, occupe le milieu de l'édifice. Au rez-de-chaussée sont les cachots, l'endroit le plus malsain de la prison, parce qu'ils sont presque entièrement en terre et que l'air et la lumière n'y peuvent presque pas pénétrer. Au second et au troisième étage sont les cabanons,

qui ont chacun 8 pieds de long sur 5½ de large. Les planchers des cabanons et du corridor sont en chêne, de même que les portes et les poteaux. Chaque cabanon est séparé du corridor et des autres cabanons par des murs en brique. Les cabanons et les corridors ont environ 12 pieds de haut dans leur plus haute élévation, car ils sont terminés par des voûtes en brique, de même que les cachots. Lorsqu'on est dans les cabanons ou dans les cachots, on est donc renfermé entre six murailles. Néanmoins la vie y serait assez supportable, si l'on y avait plus d'air et de lumière. Mais chaque cabanon n'est éclairé que par un trou d'un pied carré environ, élevé de 9 pieds de terre; encore une grille et des châssis fort sales y arrêtent-ils plus de la moitié de la lumière qui y pourrait pénétrer.

Lorsque nous y entrâmes, on pouvait y lire environ six heures par jour, mais avec beaucoup de peine. Au-dessus de chaque porte il y a une grille, placée à 9 pieds, pour chauffer les cabanons au moyen d'un poêle dans le corridor; les portes d'environ 5 pieds de haut sur 2 pieds de large sont doubles et de 2½ pouces d'épaisseur. Elles sont bordées de fiches de fer; les pentures, les gonds, &c, d'une porte peuvent peser environ ensemble 50 lb. Les poteaux ont 7 pouces carrés. C'est dans ces cabanons que furent entassés des centaines d'hommes, sans avoir une chaise, un banc, une table, ni même un peu de paille pour y coucher.

Il n'est pas nécessaire de dire qu'une telle habitation est malsaine, puisqu'il est impossible que l'air s'y renouvelle d'une manière convenable. D'ailleurs comme d'un des cabanons on a fait un privé dans chaque quartier, sans même songer à faire disparaître le grillage qui se trouve au-dessus de la porte, il est aisé de s'imaginer que chaque quartier doit être un foyer d'infection. Joi-

gnez à cela que les murs n'ont pas été blanchis depuis que nous sommes ici, que les planchers ne sont presque jamais lavés, et qu'on ne fournit pas aux prisonniers les moyens de se tenir propres. Ces insectes⁴⁴ incommodes et dégoûtants, qui sont toujours les compagnons de l'extrême malpropreté, ont envahi des quartiers entiers.

Une partie des prisonniers d'État fut d'abord mis aux cachots, sans y être enfermés, je crois. Ils en ont été retirés depuis. Moi et tous ceux du quartier où je me trouvais, nous fûmes enfermés dans les cabanons pendant trois semaines. D'après les règles de la prison, les félons ne sont enfermés que de 8 heures du soir à 8 heures du matin. J'ai toujours soupçonné que le shérif, en nous faisant ainsi enfermer, servait une vengeance particulière, puisque d'autres prisonniers politiques, dans le même temps, occupaient des cabanons où ils n'étaient pas enfermés. Pourquoi cette différence entre personnes également prévenues de la même offense? C'est une question à laquelle M. de St-Ours aura sans doute à répondre quelque jour. Il serait trop long de détailler tout ce que nous eûmes à souffrir, pendant ces trois semaines de réclusion plus ou moins absolue dans les cabanons, surtout du froid et du manque d'exercice, dont une des plus funestes conséquences sont les dyspepsies et de cruels maux de jambes. Ces maux, comme tous ceux qui ont pu affecter les prisonniers politiques, ont toujours été traités avec la plus grande négligence, par ce violent ennemi politique, le D^r Arnoldi, que nos gouvernants n'ont pu nous donner, pour nous soigner dans nos maladies, que par un oubli de toutes convenances. Quelqu'un lui expose-t-il, par exemple, qu'il souffre de maux d'estomac, il répond que tel et tel sont sujets à la même maladie et il tourne

le dos. Si quelqu'un lui dit qu'il a les jambes enflées, il trouve plus expédient de lui dire que cette infirmité accompagne souvent la détention, que d'aller lui chercher quelque liniment. En arrivant en prison, je souffris beaucoup d'une esquinancie [angine], pendant la durée de laquelle je ne pus avoir aucun secours, ni le voir, quoiqu'il vienne à la prison tous les jours. Dans une autre circonstance, il me donna cinq pilules, en me disant d'en prendre deux tous les jours! Aujourd'hui les prisonniers politiques paraissent avoir pris le parti de rire du médecin et de sa médecine.

Les cachots et les cabanons disponibles étant remplis de prisonniers d'État, on en entassa encore autant que l'on put dans un quartier destiné aux prisonniers pour dettes, et ensuite dans la chapelle. Dans ce seul appartement, de 40 pieds sur 50 environ, il n'y a pas eu moins de 98 malheureux enfermés, sans lits ni couvertures, dans la saison la plus rigoureuse de l'année, et sans presque aucun moyen d'entretenir la propreté. Comme si ce n'eût pas été assez de misère et de privations pour ces infortunés, les autorités ont encore fait condamner les châssis de leur triste réduit qui donnent sur le Saint-Laurent, et leur ont ôté, ainsi qu'aux autres prisonniers, les violons et autres instruments de musique qui pouvaient adoucir leurs maux. On a cité comme un acte insigne d'inhumanité ce trait d'un geôlier qui, remarquant le plaisir qu'éprouvait un prisonnier à apprivoiser une araignée, écrasa contre terre cet innocent sujet de distraction. Pour peu que nous restions encore ici, nous aurons de belles pages à ajouter à l'histoire des geôliers qui ont illustré leur état. Oh! sir John! sir John! vous y figureriez peut-être mieux que dans les annales de la guerre.

De même qu'un bon nombre de prisonniers politiques, je fus d'abord nourri par le geôlier, en lui payant un louis par semaine. On payait à part le coup d'appétit si on le prenait, ainsi que la chandelle. Bientôt la plupart de nous, trouvant le prix de cette pension trop élevé, firent venir des aliments de la ville, plus ou moins succulents, selon leurs moyens. Mais un grand nombre de détenus, faute d'argent, ou pour quelque autre raison, se contentent de la livre et demie de pain que donne la prison aux voleurs et aux meurtriers comme aux détenus politiques. Cette livre et demie de pain est assez pour empêcher un homme de mourir de faim. Cependant quelques estomacs sont tellement exigeants que l'on en a vu manger leur ration entière à leur déjeuner, et d'autres avoir le cerveau affecté, faute d'une nourriture suffisante. Le boulanger est si peu surveillé que souvent le pain n'est pas cuit, ou n'a point le poids requis. L'eau nous vient d'une pompe, mais on en a manqué souvent, parce que cette pompe était en mauvais ordre. Un quartier a été 26 heures sans en avoir une goutte. Ce qui n'est pas extrêmement propre, c'est que cette pompe, je ne sais par quelle raison physique ou morale, étant dans les latrines, on est obligé d'aller y chercher de l'eau pour boire et s'y laver.

Une société de Dames⁴⁵ de cette ville, dont le patriotisme mérite les plus grands éloges, fournit tous les jours, depuis environ deux mois, de la soupe à ceux des prisonniers qui n'ont que la livre et demie de pain pour subsister.

La prison donne une paille aux voleurs et aux meurtriers qu'elle renferme dans son sein, avec une couverture et un couvre-pieds; mais quelques prisonniers d'État seulement purent d'abord obtenir cet avantage. Jusqu'à ce qu'un ami m'eût envoyé un lit de la ville, je

n'ai eu pour me coucher qu'une mauvaise paille sans couverture, et cela quelques jours seulement après mon arrivée. La plupart ont été forcés de coucher à terre sur un plancher de chêne, un morceau de bois sous la tête et sans rien avoir pour se couvrir, pendant un mois, deux mois et jusqu'à deux mois et demi. Dans cet état, ils ont eu beaucoup à souffrir du froid, les employés de la prison leur refusant quelquefois avec dureté de leur porter du bois. Je crois que depuis environ un mois tous les prisonniers sont pourvus de lits; mais la misère avait déjà produit ses funestes fruits. Plusieurs ressentent aujourd'hui des effets de ces privations, et deux prisonniers aux portes de la mort rejettent la cause de leur maladie sur ceux qui doivent veiller au sort des prisonniers.

Trois cents prisonniers environ étaient traités ainsi, avant que d'être convaincus d'aucun délit, avant qu'un magistrat connût la nature des dépositions portées contre plusieurs d'entre eux, sans même qu'il y eût aucune déposition contre quelques-uns. Ce fait contraste étrangement avec celui d'un volontaire qui a tué un jeune enfant, sans aucune provocation, et qui, jusqu'au moment qu'il a été admis à caution, pouvait aller où il lui plaisait dans la prison et dans les cours, comme un homme qui aurait été ici pour une dette de 11-2-3 £ . Un des principaux prisonniers, quelque temps après que les arrestations fussent commencées, présenta une requête à sir John Colborne, lui exposant le triste état dans lequel nous nous trouvons, s'arrêtant surtout sur le manque de secours religieux où se trouvent les détenus. Son Excellence fit répondre, deux mois après, qu'il prendrait le sujet en sa très sérieuse considération. Sir John n'a pas menti. Cette considération est si sérieuse qu'elle dure encore aujourd'hui, et qu'elle durera

sans doute encore quand son successeur viendra le remplacer.

Cependant, il y a quelques jours, deux prêtres⁴⁶ du Séminaire sont venus visiter la prison et nous ont dit qu'ils avaient reçu permission de venir confesser les prisonniers. Mais toujours du pain et de l'eau, et des centaines d'hommes dans des lieux infects.

Nous avons eu souvent à souffrir de l'insolence des employés inférieurs qui voulaient nous traiter comme ils traitent les félons, de la grossièreté et de l'arbitraire de quelques-uns des militaires qui ont visité longtemps la prison. À des tyrans tout est un motif de tyrannie, et la tyrannie est toujours en raison de la peur. Un prisonnier s'était amusé à fondre de petits canons en plomb de quelques pouces de long, qu'il avait montés sur des affûts : ce fait est découvert, la renommée le porte aux oreilles des autorités, la peur grossit le nombre des canons et en augmente les dimensions. Le shérif accourt, fait grand bruit, le quartier du fabricant de canons est visité; il est menacé d'être mis aux fers; tout cela pour un hochet d'enfant⁴⁷. Mais ce n'est pas tout, le bruit s'est répandu en ville qu'on a fabriqué des canons, qu'on a fait venir de la poudre dans du pain, et qu'à une heure marquée de la nuit, on doit tirer de nos fenêtres les sentinelles qui environnent la prison et prendre la clef des champs. Les sentinelles ont ordre d'être sur le qui-vive et de se garder des fenêtres. Personne ne fut tué et nous ne sommes pas sortis de prison! Depuis ce jour, je m'attends qu'à quelque moment on entendra dire que le shérif ou le geôlier a été fait *chevalier grand-croix du très honorable ordre du bain*, ou de tout autre, pour avoir mis à néant cet infernal complot.

C'est encore la peur qui fait augmenter chaque jour le nombre de nos sentinelles, et qui fait que la garde de

la prison est aujourd'hui de 40 hommes; c'est encore la peur qui a fait placer des sentinelles non seulement au-dehors de la prison, mais encore à la porte des quartiers qui renferment des prisonniers politiques; c'est la peur qui a fait placer de nouvelles grilles et revêtir les portes de lames de fer. Je conteraici l'histoire d'un incendie qui a failli consumer la prison, il y a quelques jours; mais comme il me faudrait encore faire le récit de farces semblables à celle que je viens de raconter, je m'en abstiens, de peur qu'on ne croie que je fais un roman. Qu'il me suffise de dire que presque toutes les troupes de cette ville, les magistrats, l'état-major, toutes les autorités vinrent jouer un rôle dans cette comédie, qu'on pourrait encore intituler «La Frayeur ou la Peur».

Lorsque nous entrâmes en prison, il ne nous était permis d'avoir ni papier, ni encre, ni plumes, ni crayons, soit pour écrire à nos familles, soit pour faire des notes. Le temps a successivement fait disparaître en tout ou en partie la rigueur de cet ordre. Il ne nous était pas permis non plus de recevoir de lettres ni de journaux, ni de voir nos parents. Aujourd'hui on reçoit et l'on envoie des lettres en les faisant passer par les mains du procureur général. La lecture des journaux paraît être tolérée, mais on ne voit pas encore nos parents. C'est certainement de l'amélioration dans notre sort, mais nous sommes toujours incarcérés, et sans connaître le sort qui nous attend. La plupart de ceux qui sortiront de prison n'en sortiront qu'avec une santé plus ou moins délabrée; ils auront à commencer une nouvelle carrière, car ils trouveront leurs propriétés incendiées ou pillées. Ils trouveront encore le parti tory, sous le titre de volontaires ou autrement, exerçant ses fureurs sur le pays, sans que les autorités se mettent en peine d'arrêter ses excès.

Avant de terminer ces notes, je ne puis m'empêcher de signaler la conduite des journaux bretons [anglais] ou vendus aux Bretons [Anglais], et surtout celle du *Herald* qui, depuis notre arrestation, n'ont cessé d'exciter contre nous la haine de leurs partisans, déjà assez naturellement sanguinaires. Le *Herald* n'a pas eu honte de demander ouvertement notre mort, de presser les autorités à faire nos procès, disant qu'il n'était pas besoin de nous engraisser tout l'hiver pour l'échafaud. Ses avis étant sans effet, il a été jusqu'à accuser les autorités de leur lenteur et à vouloir organiser une troupe de *Septembriseurs*⁴⁸ pour venir nous faire une justice sommaire. J'espère qu'un ami de la cause de l'humanité extraira du *Herald* les articles et les phrases de cette nature dont est semé chacun des numéros de cet infâme journal. Comment se fait-il que l'autorité, qui a emprisonné pour haute trahison un homme, parce que, dans un moment d'ivresse, il avait bu à la santé de Papineau, un autre parce qu'il avait rapporté à Saint-Eustache la nouvelle répandue à Montréal qu'une armée patriote organisée aux États-Unis venait nous délivrer de la tyrannie, et plusieurs pour moins que cela encore, se soit montrée si indulgente envers le *Herald*? Je laisse à d'autres la solution de ce problème; mais qu'on ne dise pas que ces faiblesses ou complicités, ce serait un crime de haute trahison!

Tous ces journaux de la nuance libérale ont été successivement saisis et les éditeurs emprisonnés. Quelques-uns de ces journaux étaient même à peu près sans couleur politique, comme *La Quotidienne* et *Le Courrier canadien*. Le matériel des imprimeries qui servait à l'impression de ces journaux demeure encore sous saisie. La partialité est tellement le caractère des autres, ou la peur paraît s'être emparée d'eux au point qu'au-

cun n'a voulu ou n'a osé contredire l'avancé du *Herald*, qui disait que nous sommes très bien traités en prison, bien nourris, &c. *Le Morning Courier* a accueilli un article qu'il a cru confirmer l'avancé du *Herald*, quoiqu'il fût une sanglante ironie, mais il n'a pas voulu en admettre un autre, qui disait que la prison ne fournissait aux prisonniers politiques qu'une livre et demie de pain par jour et de l'eau, et rien de plus.

Les fureurs du *Herald*, la partialité des autres journaux, la tyrannie des gouvernants ne sont pas tout ce que nous avons à redouter : les amis du pays ont encore contre eux les tribunaux de justice et des hommes qui font le vil métier de délateurs. Ils ont aussi à se défendre des extorsions de certains amis du pouvoir qui ont, ou disent avoir eu, à souffrir dans leurs biens de la part des patriotes.

Les troubles qui ont eu lieu ont ruiné la plupart des prisonniers d'État, ou au moins considérablement affecté leur bien-être. Depuis que nous sommes ici, nous avons toujours été privés de toute communication directe avec les personnes du dehors, et quand nous avons eu permission de correspondre par lettres, ce n'a été qu'avec beaucoup de restrictions et d'entraves. En ce moment, par exemple, on donne nos lettres à un guichetier qui les remet au geôlier; celui-ci sans doute à un commissionnaire qui les porte au procureur général qui, après les avoir lues, les fait passer peut-être par deux ou trois mains pour les remettre à leurs adresses. Nul miracle, si quelquefois elles ne parviennent pas à ceux à qui elles sont destinées. Croirait-on que sous ces circonstances le shérif vient apporter ici des ordres de sommation sur des actions pour dettes à des hommes qui ne peuvent voir un procureur, avoir accès à leurs livres de compte et quelquefois prouver par des reçus

qu'ils ont payé les sommes qu'on leur demande? Croirait-on que dans un temps où il ne nous était permis d'avoir ni papier, ni plumes, ni encre, le shérif apporta des ordres ici et que les poursuivis, lui ayant exposé qu'ils n'avaient aucun moyen de se défendre, et l'ayant prié de vouloir bien au moins remettre ces ordres entre les mains d'un procureur, avec quelques instructions verbales, il s'y refusa, disant qu'il n'avait pas le pouvoir de faire cela, que tout ce qu'il pouvait était de signifier ces ordres! Croirait-on surtout que ces prisonniers pourraient être condamnés par des cours de justice? Eh bien! ils le sont et leur ruine, commencée par le militaire et leurs ennemis politiques sous le nom de volontaires, est complétée par le banc de la justice. «J'ai été nourri dans la crainte de Dieu et des huissiers», mais révérence gardée, ne semblerait-il pas que nos juges s'entendent parfois avec sir John pour réduire à la misère ceux qui ont eu le malheur de dire qu'on n'était plus au temps où les peuples étaient taillables et corvéables à merci⁴⁹? Pour preuve de cette disposition bienveillante de la part de nos gouvernants, je ne citerai que ce fait. MM. Drolet et Dumouchel, marchands distingués de Saint-Marc et de Saint-Benoît, ont été incarcérés, le premier avec son associé, son fils⁵⁰, et un commis, et le second, avec deux de ses fils. Or il est notoire que le commis de M. Drolet et le plus jeune des fils de M. Dumouchel⁵¹, à cause de leur âge, ne se sont jamais ni en bien ni en mal mêlés de politique, et cependant ils sont ici tous deux depuis la bataille de Saint-Charles et le sac de Saint-Benoît. Pourquoi y sont-ils, si ce n'est pour les empêcher d'arrêter la ruine des maisons de commerce auxquelles ils appartenaient, et servir quelques marchands tories qui profitent de leur absence?

Quand le lion fut malade, chacun des animaux, qui avaient coutume de trembler devant lui, vint lui donner son coup de dent ou de pied⁵². C'est ainsi que, quand les escadrons anglais eurent jeté la terreur au milieu des patriotes, en portant partout le fer et la flamme, on vit surgir, du milieu de notre population, des hommes que leur incapacité ou le peu de confiance qu'on reposait en eux avait à peine laissé apercevoir. Pour se venger du mépris dont ils avaient longtemps été les objets, ils se vouent au plus souverain mépris, en faisant le vil métier de délateurs. Ils travaillent avec plus ou moins d'ardeur à faire remplir les prisons de leurs concitoyens, jusqu'à ce que, dégoûté d'eux, fatigué d'emprisonner sans cesse de nouvelles victimes, et peut-être ayant en horreur la vue de tels hommes, le procureur général finît par les mettre à la porte, en leur reprochant amèrement la bassesse de leur conduite. L'Histoire à qui il appartient de signaler à la postérité la honte comme la gloire des hommes qui ont figuré sur la scène du monde, n'oubliera pas sans doute les noms de Firmin Perrin, de Saint-Antoine, de Simon Lespérance, de La Présentation, de E.C. Després, de Girouardville [Saint-Hyacinthe], de Benjamin Holmes, de Saint-Luc, de P.É. Leclère, de Montréal, des familles Globensky, Dumont, Snowdon, McKay, du comté des Deux-Montagnes, et de plusieurs autres.

Un autre métier, qui va ordinairement avec celui de délateur, mais qui rapporte plus à ceux qui le font, est celui de profiter de la terreur où se trouvent plongés certains hommes, pour les menacer de les dénoncer comme patriotes, s'ils ne donnent immédiatement telle somme, ou ne consentent une obligation pour ce montant. Cette extorsion se commet le plus souvent sous le prétexte qu'on a eu à souffrir dans ses biens de la part

des patriotes; ce qui n'empêche pas toutefois de présenter encore ses réclamations au gouvernement. Les prisonniers politiques eux-mêmes ne sont pas toujours exempts des effets de ce nouveau genre de spéculation, et la manière dont ils sont détenus ici en favorise admirablement le succès.

Je termine ici ces notes, fruit de mes longs loisirs en prison. Comme en les écrivant je ne me suis proposé que de m'amuser et que je ne les destine pas à voir le jour, je n'ai eu ni intérêt ni motif à déguiser la vérité. La nature m'a d'ailleurs donné en partage une certaine apathie ou indifférence, que mes amis veulent bien appeler *philosophie*, qui fait que je ne suis pas très sensible aux maux et aux mauvais traitements qui ne me sont que personnels. Ce que j'ai écrit ici, je l'ai donc écrit sans haine et sans passion, mais seulement dans l'intérêt de la vérité, et pour venger la cause de l'humanité au moins auprès des deux ou trois personnes qui pourront lire ces notes.

Sous le titre de *Journal* je rendrai compte désormais des événements qui viendront encore rembrunir notre horizon politique, ou changer quelque chose à l'uniformité de la vie de prison, de la prison où tous les jours se ressemblent, tombant un à un et s'écoulant lentement, tristement.

Deuxième partie

Journal d'un patriote

(1838)

31 mars 1838

Messire Blanchet⁵³, curé de Saint-Charles, notre compagnon d'infortune depuis trois mois et demi, sort de prison en fournissant un cautionnement de mille louis. Ce monsieur n'appartenait pas, au moins avant de venir en prison, au parti libéral. Cependant, après la bataille de Saint-Charles, son mobilier fut pillé ou détruit par les troupes. Ses livres et papiers⁵⁴ furent visités avec soin, et parmi eux se trouva le fameux mandement où l'évêque faisait un précepte d'une obéissance servile à un pouvoir arbitraire. J'ai dit avec quel mépris fut accueilli ce document, qui semblait sortir de la plume du plus servile courtisan du monarque le plus absolu de l'Asie.

Messire Blanchet, sans doute pour faire connaître ce fait à ses successeurs, avait écrit sur le dossier du mandement : «généralement méprisé»! Ces mots ne signifiaient pas que lui-même méprisait le mandement, et l'auraient-ils signifié, quelle autre autorité que l'autorité ecclésiastique avait le droit de punir ce mépris, si encore ce mépris était punissable?

Cependant (le croira-t-on en Canada dans cinquante ans d'ici!) on a trouvé là un crime de haute trahison⁵⁵ bien caractérisé; on a traîné Messire Blanchet en prison, et ce n'est que par une faveur toute particulière qu'il en sort, en donnant toutefois sûreté qu'il comparâtra⁵⁶ et qu'il gardera la paix. (*)⁵⁷

(*) L'évêque de Montréal a nommé Messire Blanchet curé des Cèdres, cure bien plus lucrative que celle de Saint-Charles, peu de temps après sa sortie de prison. Je m'en réjouis pour M. Blanchet, parce que si culpabilité il y a chez les personnes accusées du crime de haute trahison, ce Monsieur est certainement un des moins coupables. Mais d'un autre côté, Sa Grandeur a cherché à inspirer à ses ouailles une telle horreur pour la haute trahison qu'on a lieu de s'étonner qu'elle récompense un homme accusé de ce crime affreux et qu'elle lui permette d'exercer les devoirs du sacerdoce. Je serais même surpris qu'elle ne [dé]possédât pas de leurs cures les révérends MM. P. de St-E; T. de Ste-R; M. de la P; C. de St-H; L. de St-C⁵⁸, et autres plus ou moins gravement impliqués dans l'insurrection qui a eu lieu, si je ne savais que ces dignes prêtres ont noblement réparé leurs erreurs passagères en dénonçant leurs concitoyens. La miséricorde de Dieu est infinie, et la colère d'un évêque peut s'adoucir, quand il ne s'agit pas du dais ou de l'oreiller qu'on lui refuse.

Force a été à Messire Blanchet de se soumettre à cet étrange despotisme, et il l'a fait avec cette résignation qui est une vertu de cette religion qu'il enseigne. Le courage qu'il a montré dans le malheur nous l'a fait admirer, et ses vertus sociales feraient regretter son départ à ses compagnons de captivité, s'il n'y avait pas de l'égoïsme à le faire.

Le départ de Messire Blanchet du milieu de nous, pour respirer encore l'air de la liberté, c'est-à-dire de la liberté dont on jouit en Canada, me conduit naturelle-

ment à parler de la manière dont un grand nombre de détenus politiques sont retournés à leurs foyers.

C'est le 16 novembre que furent emprisonnées les premières personnes accusées de haute trahison. Le 5 décembre fut proclamée la loi martiale, et vers le 25 janvier commença un *examen* auquel présidait le procureur général et un magistrat⁵⁹, assistés d'un greffier. Sous prétexte de faire cet examen, on prenait les dépositions volontaires des prisonniers, ou on tâchait de les faire inculper eux-mêmes, ou d'en faire inculper d'autres. Depuis ce temps, un grand nombre de détenus ont été rendus à leurs familles. Mais étaient-ce toujours ceux qui n'étaient pas inculpés? Nullement! des gens qui ont pris les armes, qui même ont été blessés au combat, ont été rendus à la liberté, pendant que d'autres qui n'ont ni pris les armes, ni conseillé à personne de les prendre, à qui leur âge ou la situation qu'ils tenaient dans la société ne donnait aucun pouvoir de nuire, sont encore emprisonnés. Le tout paraît être une affaire de faveur.

Quelques-uns sortent sans fournir de caution. D'autres sont obligés d'en donner de quatre mille louis, de mille louis, de cinq cents louis, &c, selon qu'il plaît aux autorités. Quelquefois il faut les donner avant d'être mis en liberté, d'autres fois on se contente de dire à ceux qu'on envoie d'aller donner leurs cautions à tels magistrats de leur arrondissement. Je ne puis dire le pourquoi de tout ceci, n'étant pas initié aux mystères de la justice.

11 avril

Emprisonnement de M. Fr. A. Larocque⁶⁰, pour avoir fait réimprimer, à Montréal, un article du *London*

de *Westminster Review* en faveur des Canadiens⁶¹, dont l'impression en Angleterre n'avait fait emprisonner ni les éditeurs, ni les imprimeurs. Dans notre heureux pays, celui qui réimprime cet article est jeté dans une prison comme coupable au premier chef de trahison, et l'ouvrage est saisi par autorité de justice avec les types et les presses de l'imprimerie qui a servi à son impression! M. LaRocque paraît n'avoir dû qu'à la faveur d'une famille assez avant dans les bonnes grâces du pouvoir, d'en être quitte pour deux jours d'emprisonnement. Mais l'imprimerie et l'ouvrage imprimé demeurent sous saisie.

12 avril

Les infortunés Lount et Matthews⁶² subissent la peine capitale à Toronto, pour crime de haute trahison. Plusieurs sont condamnés à être déportés. Cette nouvelle soulève l'indignation dans tous les cœurs. Les prisonniers de cette prison déplorent avec tout le monde la fin tragique de ces amis de leur pays; mais bien qu'ils aient à redouter un sort semblable, ils demeurent calmes et attendent avec dignité le jour de leur procès. Il n'en est aucun parmi eux qui soit disposé à regarder avec horreur le dernier supplice, lorsqu'il pense que ce sera l'amour pour son pays, le désir de le voir libre et heureux, qui l'aura conduit à l'échafaud.

20 avril

Les canaux des fosses d'aisance se bouchent et les ordures se répandent dans quelques-uns des quartiers. L'état dans lequel se trouvent alors ces quartiers est

affreux. Heureusement qu'en peu de jours on réussit à faire prendre leur premier cours aux ordures.

25 avril

M. J. B. Muller⁶³, de Henriville, vient partager notre captivité. Des volontaires sous la conduite d'un nommé Forbes ayant été pour le prendre chez lui, il descendit par une fenêtre et gagnait un bois voisin lorsque l'un d'eux, Barr, fit feu sur lui et le renversa. La balle l'avait atteint par derrière près de l'omoplate et était sortie près de l'artère carotide. L'ayant conduit chez lui en cet état, ils poussèrent la barbarie jusqu'à empêcher ses amis d'aller le visiter et à repousser à coups de sabre son épouse qui voulait lui donner ses soins. Il ne dut qu'à l'humanité de M. McGillivray d'avoir un chirurgien pour panser sa blessure, et de prendre quelque peu de forces avant d'être conduit en prison, au grand mécontentement de Forbes et au grand scandale du *Herald*⁶⁴.

30 avril

Les prisonniers de la vieille prison⁶⁵ sont conduits à celle-ci. Ils reçoivent sur leur chemin les quelques marques de sympathie que n'a pu encore étouffer le despotisme. Nous revoyons avec joie d'anciens amis que les souffrances et une longue détention nous permettent à peine de reconnaître, et des larmes de sympathie se confondent. Un des prisonniers qui arrivent a écrit l'histoire de sa première prison.

9 mai

MM. Gouin et Chapdelaine⁶⁶, de Sorel, après cinq mois et demi d'emprisonnement environ, sont mis en liberté, parce que, leur disent les autorités, les dépositions qui ont été faites contre eux sont de nulle importance. Combien d'autres, depuis décembre dernier, sont sortis de prison parce que le procureur général a trouvé qu'il n'y avait rien contre eux!

Mais sans doute qu'ils pourront poursuivre pour faux emprisonnement ceux qui les ont fait écrouer? Nullement : un acte du Conseil spécial assure de l'impunité les délateurs, les scélérats, qui pour éloigner un ennemi ou un rival, qui pour gagner quelques piastres que leur offrait, pour déposer, un magistrat tory, ont juré à raison ou à tort contre quiconque avait ou n'avait pas le nom de patriote. En cela, ils faisaient leurs affaires et celles du gouvernement, je veux dire de nos ennemis politiques, qui se disent le gouvernement.

10 mai

Le courage avec lequel mes compagnons d'infortune supportent leurs souffrances mérite les plus grands éloges. Ce courage est surtout remarquable chez les prisonniers qui ne trouvent pas dans leur éducation le moyen de tromper un peu l'ennui d'une aussi longue captivité, c'est-à-dire particulièrement chez ceux de la classe agricole. Les produits de leurs terres, leurs bestiaux, leur ménage ont été pillés, leurs maisons et leurs granges incendiées. Après les avoir tenus ici par centaines tout l'hiver, les avoir ruinés, en les empêchant encore d'aller [faire] leurs semailles, on les réduit, eux et leurs familles, à la mendicité! Ce trait de barbarie

réfléchi surpasse peut-être tout ce qui s'est fait de barbare jusqu'à présent.

Je crus servir la cause de l'humanité si indignement outragée par nos gouvernants, en dressant une pétition à sir John Colborne⁶⁷, au nom et en faveur des détenus politiques cultivateurs. En voici la teneur :

À Son Excellence

Sir John Colborne, &c, &c, &c.

L'humble requête des soussignés cultivateurs, détenus politiques à la prison neuve du district de Montréal.

Qu'il plaise à Votre Excellence.

Nous, les fidèles sujets de Sa Majesté, cultivateurs⁶⁸ détenus dans la prison commune de ce district pour causes politiques, prenons la liberté d'exposer à Votre Excellence :

Que de tous les détenus politiques ce sont ceux qui appartiennent à la classe agricole qui ont eu le plus à souffrir des suites des événements malheureux qui ont affligé ce pays, parce qu'étant généralement moins fortunés, l'incendie ou le pillage de leurs propriétés est une perte plus irréparable pour eux que pour toute autre classe de citoyens.

Que vos pétitionnaires, pour la plupart, sont détenus ici depuis près de quatre mois et quelques-uns depuis une époque plus reculée encore, qu'outre les peines corporelles endurées par eux durant le cours d'une aussi longue détention, ils ont encore souffert considérablement dans leurs biens, soit en ne pouvant vaquer à leurs travaux, soit par les dépenses qu'ils ont été obligés de faire en prison pour se vêtir et se nourrir.

Que le temps de l'ensemencement des terres étant arrivé, un grand nombre de propriétés rurales, par

faute de bras, ne pourront être mises en valeur cette année, ce qui produira une perte qui devra compléter la ruine de vos pétitionnaires et dont les effets rejailliront sur la communauté entière.

Que tous les troubles politiques étant terminés, il n'y aurait rien à redouter du retour des prisonniers dans leurs foyers.

Que ces considérations, quelque puissantes qu'elles nous paraissent, ne sont pas celles auxquelles nous nous arrêtons, parce que nous pourrions encore, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, souffrir avec constance et résignation des maux qui nous seraient personnels. Mais nous avons ou un père ou une mère ou des enfants, dont c'est un devoir sacré pour nous de nourrir la vieillesse ou l'enfance, des épouses sans protection, et c'est de nouvelles souffrances pour eux, de nouvelles privations que nous voudrions leur épargner. Que Votre Excellence considère que ceux de qui nous tenons le jour, de même que ceux à qui nous l'avons donné, ne sont nullement comptables des écarts politiques dont leurs fils ou leurs pères auraient pu se rendre coupables, et que cependant ils auraient à en souffrir plus qu'eux encore, puisqu'ils n'auraient pas même la faible allowance de la prison.

Que ces considérations nous poussent (et nous croyons que c'est un devoir impérieux pour nous de le faire) à supplier Votre Excellence qu'elle veuille bien user envers nous du plus bel attribut de l'homme en pouvoir, celui de faire du bien à ses administrés, et de nous envoyer au sein de nos familles qui, quoique innocentes, ne pourraient qu'être en proie l'année prochaine à la plus affreuse indigence, si elles n'ont pas immédiatement notre secours pour livrer à la terre l'espérance d'une nouvelle récolte. Ce sont des familles

entières à qui vous aurez donné la vie qui béniront votre bonté, et qui, par une reconnaissance qui durera autant que leurs jours, ne cesseront, ainsi que vos pétitionnaires, de prier pour V. Excellence.

Prison de Montréal,
7 Avril 1838.

Cette pétition demeurant sans réponse, le 15 avril, j'adressai la lettre suivante au secrétaire civil, à laquelle il ne fut pas non plus répondu :

W. Rowan Ecr S.C.S.E.

Monsieur,

Le 8 de ce mois j'ai eu l'honneur de vous adresser une lettre qui contenait une requête à Son Excellence, à qui je vous priais de la remettre. Quelques-uns des pétitionnaires me chargent de vous prier de vouloir bien me faire connaître si vous avez ou n'avez pas reçu la dite requête.

J'ai l'honneur d'être, &c, &c.

J'en conclus que c'était un parti formé de ne pas faire attention aux demandes des détenus; et j'en ai été pleinement convaincu, quand j'ai su que sir John, au sujet de certaines plaintes faites contre le médecin de la prison, avait dit : «Si l'on écoute leurs plaintes contre le médecin, ils se plaindront du shérif, puis du geôlier, puis des guichetiers, et ce sera à n'en plus finir.» C'est le shérif qui, avec sa naïveté ordinaire, nous a rapporté ces paroles.

22 mai

J'apprends que les corps de deux patriotes, Joseph Pariseau et Charles Lavallée⁶⁹, tués à l'affaire de Saint-Charles, viennent d'être trouvés sous les ruines d'une des maisons incendiées par Wetherall après le combat. Conformément au mandement de l'évêque, le curé⁷⁰ de cette paroisse a refusé de leur donner la sépulture ecclésiastique. La même exclusion du cimetière des chrétiens a eu lieu pour tous les autres patriotes qui ont péri à Saint-Charles, à la Rivière du Chêne [Saint-Eustache] ou ailleurs. Quelques personnes ne font que rire de cette petite vengeance épiscopale ou ne voient là qu'un nouveau moyen employé par l'évêque pour faire sa cour au pouvoir. Sa Grandeur, disent-elles, ne saurait nous fermer ou nous ouvrir le ciel à son gré et alors n'est-il pas indifférent que nos dépouilles mortelles reposent dans un lieu ou dans un autre? D'autres seraient assez disposés à reconnaître dans l'évêque le pouvoir de prononcer sur le droit qu'a telle personne sortie de cette vie, d'après tel acte par elle commis, d'espérer une éternité heureuse, s'ils ne voyaient, disent-ils, des jugements contradictoires rendus par différents prélats dans des cas absolument semblables. Ces raisonneurs citent pour exemple les services funèbres que les évêques français chantent tous les ans avec la plus grande pompe pour les victimes des trois journées de Juillet, et cependant, ajoutent-ils, c'est le Roi très chrétien que ces victimes ont détrôné, et ici si on a voulu détrôner quelqu'un, c'est une princesse hérétique? À ceci je leur réponds que cette dernière raison ne vaut rien, parce que notre évêque n'est pas fanatique et qu'il ne regarde pas les personnes, comme l'on sait. Le sacristain *Quasimodo*⁷¹ nie la parité entre le cas des insur-

gés français et le nôtre, en ce que les victimes de Juillet ont réussi et que nous, nous avons succombé; qu'en conséquence ils ont au ciel des droits que nous n'avons pas, d'après ce grand principe qui doit être du droit divin comme du droit humain, *vae victis*⁷²!

Il faut bien que je me rende à cette raison puisqu'il n'y en a point d'autres. Je demanderai seulement à Monsieur le Sacristain : que devinrent les âmes des victimes de Juillet jusqu'au moment que le pavillon tricolore ait été arboré sur la colonne Vendôme et que Charles X eût été obligé de fuir de Paris?

À peu près dans le temps de l'inhumation des deux malheureux patriotes, un soldat ivre, dit-on, se noya à Saint-Charles et fut enterré dans le cimetière catholique avec toute la pompe religieuse. C'est une nouvelle preuve que le ciel est pour les vainqueurs. Dans le cas d'une nouvelle insurrection en Canada, il faudra que les patriotes tâchent de s'en souvenir.

23 mai

J'ai dit dans mes notes qu'il ne nous est pas permis de voir nos parents, nos amis et même nos avocats, quand nous avons des procès pendants en cour. Il est déchirant de voir des mères et des épouses venir quelquefois de 15 à 20 lieues, pour voir au moins de loin à travers les grilles d'une fenêtre leurs fils ou leurs époux, rôder longtemps autour de la prison et cela même souvent inutilement. Personne, sans doute, ne verra dans ce procédé que quelque chose de bien naturel. Eh bien! on les repousse avec dureté, et aujourd'hui on a été jusqu'à emprisonner, sans aucune des formes voulues par la loi, deux des parents des prisonniers, coupables uniquement de les avoir salués de la rue. Saura-t-on

quelque jour en vertu de quelle autorité on emprisonne ces gens?

Les règlements de la prison nous donnaient le droit de voir nos parents et nos amis deux fois par semaine. MM. L.M. Viger et Pelletier⁷³ ayant sommé le shérif de leur laisser voir leurs parents en vertu de ces règlements, celui-ci s'est empressé (ce sont ses propres paroles) de faire rescinder cet article des règlements.

29 mai

Un autre article des règlements nous permet d'aller dans les cours de la prison. Cependant ce n'est qu'aujourd'hui que nous pouvons y aller pour la première fois, après des instances faites par quelques prisonniers auprès du shérif. Le règlement ne dit pas combien de temps nous pouvons y rester; mais sir de St-Ours établit que ce sera depuis 10 heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à 4, c.à.d. pendant la plus grande chaleur du jour. Il règle encore que dix prisonniers politiques seulement pourront sortir ensemble. Comme nous sommes environ 150 prisonniers d'État, l'on peut voir combien de temps chacun pourra aller respirer le frais, à midi, pendant la canicule, dans une cour où il n'y a pas d'arbre. Un grand nombre de prisonniers dédaignent de profiter de la faveur que leur fait le shérif.

Cependant un peu d'air et d'exercice est d'autant plus nécessaire aux prisonniers, qu'un grand nombre est logé dans les cabanons qui, comme je l'ai dit, ne diffèrent des cachots qu'en ce qu'ils ne sont pas en terre, mais au rez-de-chaussée et au second étage. Une partie de la prison devait être destinée à servir de pénitenciaire et les cabanons à loger ceux qui seraient con-

damnés au *solitary confinement*. Ainsi employés, ils auraient rempli parfaitement leur but. Les prisonniers y auraient été en sûreté et leur santé n'en aurait pas souffert, vu que le travail les aurait appelés, pendant une grande partie de la journée, dans des ateliers érigés dans les cours de la prison. Mais le manque d'air et de lumière, l'infection qu'y répandent les privés, l'inactivité à laquelle y sont réduits les prisonniers, doivent détruire à la longue la santé la plus robuste, et plusieurs y sont déjà depuis six mois. Qu'on joigne à cela que nous sommes à la veille des grandes chaleurs, et que les prisonniers, s'ils ne veulent pas manger leur pain sec, seront obligés de chauffer le poêle dans la canicule pour préparer leurs aliments. C'est une atrocité de tenir enfermés dans de tels lieux et sous de telles circonstances non seulement des gens qui ne sont que sous prévention, mais même ceux qui sont convaincus des crimes les plus odieux. Si un prisonnier n'est que prévenu de quelque offense, il ne doit pas être considéré comme coupable, et par conséquent il ne doit pas être puni. Si quelqu'un est convaincu, qu'il soit puni suivant la sentence portée contre lui; mais qu'on ne le fasse pas mourir d'une mort lente, affreuse, dont l'agonie dure six mois, lorsque sa sentence porte qu'un supplice de quelques minutes terminera ses jours sur un échafaud.

Je parle d'une agonie de six mois d'après un peu d'expérience. Je ne condamnerais pas à la même peine mon plus mortel ennemi. Il est des maux dont on ne peut bien concevoir les rigueurs que lorsqu'on les a soufferts soi-même. Par pitié pour ceux qui me succéderont dans ces tristes lieux, je voudrais que ceux qui auront dans la suite la surveillance de la prison, eussent été eux-mêmes prisonniers. Mes successeurs ne regretteraient pas sans doute le procureur général et le shérif

actuels. Quant au geôlier, M. Wand⁷⁴, je crois que c'est un homme fort humain et que sa bonté naturelle tempère ce que son ministère a de dur.

8 juin

Les généraux patriotes Theller et Sutherland, le colonel Dodge et sept autres faits prisonniers avec eux par les Anglais dans les troubles du Haut-Canada, arrivent à cette prison, d'où ils doivent partir demain pour Québec⁷⁵. Ils sont chargés de lourdes chaînes, à l'exception de MM. Theller, Sutherland et Dodge. Il n'est pas nécessaire de dire que la canaille de notre ville, qui s'appelle loyale, les a insultés à leur arrivée, de même qu'il ne faut pas douter que celle de Québec les réglera de semblables insultes. Ils sont tous citoyens américains, et on ne les conduit à la Citadelle de Québec que parce qu'on craignait qu'ils ne fussent délivrés par un coup de main des prisons de Toronto. Ils sont partis de cette dernière ville après dix minutes d'avis seulement.

Nous étions d'abord sous l'impression qu'ils sont tous condamnés à la déportation et nous avons conçu un vif chagrin de voir partir ces braves pour un autre hémisphère; mais bientôt nous apprenons que M. Theller seulement est sous sentence de mort et M. Sutherland sous celle de déportation. Le procès des autres n'a pas encore été fait. Nous leur portons tous les petits secours dont nous sommes capables et nous nous réjouissons d'apprendre qu'ils sont pleins de courage et de résignation dans leurs maux.

28 juin

Il y a quelques jours, M. Louis Lussier⁷⁶, prisonnier politique, croyant qu'il serait mieux sur la terre libre de l'Union américaine que dans les prisons de Montréal, partit sans dire adieu à personne, et probablement que dix-huit heures après il avait passé la frontière. Le shérif et le procureur général, qu'il n'avait pas mis dans le secret, n'ont pas paru contents de ce départ précipité, et ils ont aussitôt mis leurs limiers sur sa piste, mais inutilement. Cette désertion fait redoubler la surveillance de nos cerbères et nous apporte de nouvelles privations. Les sentinelles qui environnent la prison ou plutôt leurs chefs poussent la prévoyance jusqu'à empêcher les douze prisonniers politiques qui vont ensemble dans la cour, d'approcher des murs extérieurs de plus de douze verges et de converser plus de deux ensemble. Un petit officier du nom de Gore s'est montré hier très empressé à arrêter les gens qui cherchaient à voir de la rue et à saluer leurs parents prisonniers. Au milieu des dégoûts que nous font éprouver ces persécutions, nous avons bien ri de voir devenir la victime de ce despotisme un loyal et fidèle sujet, un brave volontaire qui non seulement ne pensait pas à saluer les prisonniers, mais qui aurait peut-être chassé comme un crime une pensée de sympathie pour eux. C'était l'effet d'une méprise et en le renvoyant cinq ou six heures après, Gore lui a dit qu'il était *very sorry*. Le loyal lui aura répondu : «Il n'y a pas d'offense, Monsieur; au plaisir de vous revoir». Et tout a été dit. Excellents loyaux!

2 juillet

Lord Durham, attendu comme le libérateur du pays, était à Québec depuis plus d'un mois. On s'attendait qu'à son arrivée, il se hâterait de vider les prisons et cependant il n'en était rien encore. Il paraissait flotter entre le désir de mettre en liberté les prisonniers politiques et la crainte de déplaire à la faction qu'il avait trouvée exerçant son insolence. Peut-être aussi attendait-il que les détenus ou le peuple demandassent l'amnistie qu'il avait droit d'accorder; mais les détenus ne voulaient pas s'abaisser à demander, pendant qu'ils regardaient leur résistance comme justifiable, et leurs amis auraient craint de les compromettre par aucune requête à cet effet.

Les choses en étaient à cet état, lorsque, le 11 juin, le colonel Simpson, avantageusement connu de plusieurs d'entre nous, arriva de Québec et demanda à voir dix-sept des principaux prisonniers, dont il avait une liste. C'étaient les D^{es} Kimber, Simard, Lacroix, Gauvin, Masson et Nelson; Messieurs Bonaventure Viger, Boucherville, Des Rivières, Ouimet, Dumouchel, Girouard, Siméon Marchesseault, Goddu, Bouchette, Coursolles et moi. Il n'était revêtu, nous dit-il, d'aucun caractère officiel, et tout son objet était d'aplanir les voies à lord Durham pour lui permettre d'accorder l'amnistie tant désirée. Pour cela, il aurait voulu que quelques-uns au moins de nous signassent le mémorial dont voici la traduction. Il assurait les signataires qu'il n'y avait rien à craindre pour eux en le signant.

Milord,

Vous êtes venu parmi nous avec le sentiment, non pas d'une classe ou d'un ordre, mais avec ce sentiment

qui est le propre de votre caractère, ce caractère qui vous donne droit à notre confiance que nous vous accordons tout entière.

N'allez pas croire que notre esprit soit abattu, parce que nos corps sont à la gêne, ou que nous cherchions par des compliments vides de sens à captiver vos faveurs. Nous ne voudrions pas, nous ne voulons pas chercher par des moyens indignes à obtenir grâce pour nous-mêmes. Nous nous devons à notre patrie, et nous faisons de bon cœur, sur l'autel de ses libertés, tous les sacrifices qu'elle a droit d'attendre de nous.

Nous nous sommes rebellés, Milord. Mais que cette expression ne vous effraie pas. Ce n'est ni contre la personne ni contre le gouvernement de Sa Majesté que nous nous sommes rebellés, mais bien contre la mauvaise administration coloniale, et nous en attendons l'issue et nous [en subissons] la peine.

Si votre arrivée eût eu lieu plus tôt, elle eût été bénie. Elle sera [un bienfait même à cette heure tardive]⁷⁷. Si nos efforts ont nécessité votre mission, nous aurons fait ce que nous voulions faire, le bonheur de notre pays, et nous ne murmurerons pas.

Si vous fussiez venu plus tôt, l'on aurait vu le mauvais gouvernement cesser, la justice triompher, les lois auraient été administrées fidèlement et avec impartialité pour tous; les griefs auraient été redressés et nous eussions eu le bonheur de voir le gouvernement jouir tout à la fois de la confiance et de l'affection de tous.

Nous avons fait ces remontrances. On les a rejetées. La presse nous a calomniés, nous a vilipendés. On nous a abreuvés d'injures. Nous avons été poussés au désespoir, nous avons été forcés de faire voir que nous avons le courage de résister, si nous ne voulions passer pour un peuple esclave, lâche et dégradé. Nous

n'eûmes pas recours aux armes pour attaquer les autres, mais pour notre propre défense.

Le gouvernement nous a-t-il arrêtés ou a-t-il essayé de le faire? Non. S'il n'a pas encouragé, il a toléré l'entreprise. Nous ne dirons pas, nous ne chercherons pas à savoir pourquoi l'excitation se fit sentir dans le pays. Le peuple, que le malheur irritait, s'emporta. Lord Gosford invita par une proclamation tous les habitants fugitifs à rentrer sous leurs toits. Les magistrats secondèrent-ils ou offrirent-ils de seconder ses généreuses intentions? Non. Le piège était tendu.

Ne lancèrent-ils pas indistinctement les mandats d'arrêt contre tous ceux qui voulurent se servir de leur droit, inné chez le sujet anglais, de discuter le mérite des hommes et des mesures publiques? C'est ainsi, Milord, que nous fûmes forcés de recourir à la résistance, pas moins par la conduite des autorités coloniales que par la violence d'une certaine classe d'hommes qui nous étaient opposés en politique. Cependant nous désirons autant oublier que pardonner.

Vous venez ici avec un pouvoir sans bornes, sans être limité dans vos vues, avec un honneur sans tache. Haut placé dans les conseils de votre pays et du nôtre, votre voix peut parvenir au trône.

Défenseur ardent des libertés civiles, vous pouvez sympathiser avec un peuple animé des mêmes principes, mais privé des mêmes avantages. Nous avons senti, nous avons déploré la violation de notre constitution. Nous n'avons pas lutté pour notre indépendance, nos efforts n'avaient pour but que de maintenir le vrai esprit des institutions et des libertés anglaises.

Nous ne désirons pas détourner l'attention de Votre Seigneurie des graves et glorieux objets de sa haute mission.

Nous n'occuperons pas votre temps à vous solliciter pour nous-mêmes, non plus qu'à vous embarrasser des considérations qui s'attachent à notre sort. Nous désirons éviter tout le cérémonial d'un procès, convaincus que nous sommes de l'impossibilité de trouver un tribunal impartial duquel nous n'aurions rien à redouter.

Nous désirons ardemment tranquilliser l'esprit d'un peuple généreux et confiant. Nous vous prions de nous permettre de rétablir ainsi la paix et le bon ordre. Nous ne demandons aucune grâce pour nous-mêmes.

Nous ne voudrions pas blesser votre esprit noble et élevé par aucun acte incompatible avec la dignité de l'homme. Nous avons des liens, Milord, qui nous rendent la vie aussi chère qu'à Votre Seigneurie, et cependant nous ne voulons pas employer d'ignobles moyens, même pour obtenir votre sympathie.

Nous ne laisserons pas néanmoins de vous prier de rendre à la liberté et à la société le reste de nos compagnons d'infortune et de rappeler dans leurs foyers les fugitifs, convaincus que nous sommes que, sous un nouvel état de choses, il n'y en a pas un qui ne fût disposé à verser la dernière goutte de son sang pour la défense d'un gouvernement qui saurait apprécier et maintenir les droits et les libertés de ses sujets, quelque éloignés qu'ils soient du siège de l'empire.

Nous prions Dieu pour la réussite de la mission de paix de Votre Seigneurie, espérant que le peuple n'adorant qu'un Dieu ne fasse qu'un peuple, et applaudissant à l'exemple de Votre Excellence en répudiant, comme nous l'avons toujours fait, toute distinction d'origine, nous désirons qu'à l'avenir ce vœu, toujours l'objet de nos efforts, soit couronné de succès.

Nous désirons, Milord, que vous soyez à l'avenir reconnu comme le sauveur de ce pays déchiré par les

dissensions et que vous puissiez jouir longtemps de ce bonheur domestique que notre situation nous refuse.

Nous implorons pour vous la bénédiction du Ciel. Et si dans de nobles sentiments il y a quelque chose de criminel, nous avouons notre culpabilité et nous plaïdons coupables.

(signé)

T.H. Goddu	Wolfréd Nelson
L.H. Masson	R.S.M. Bouchette
R. Des Rivières	S. Marchesseault
Bonaventure Viger	H.A. Gauvin

Ces huit messieurs seulement consentirent à signer ce mémorial et ils adressèrent en même temps la lettre suivante à M. Simpson, à qui ils exprimèrent leur désir qu'elle fût mise sous les yeux du gouverneur avec le mémorial :

Cher Monsieur,

Nous, les soussignés, vous prions de vouloir bien vous charger de l'adresse ci-incluse pour notre noble gouverneur en chef. Nous désirons que vous nous fassiez l'honneur de la lui présenter pour nous.

En adoptant cette démarche, nous croyons qu'il est de notre devoir d'exprimer hautement que nous n'avons aucune intention de nous soumettre en aucune manière quelconque à une ordonnance passée par l'ex-Conseil spécial de la Province, chap : [] – que nous ne pouvons nous empêcher de répudier comme une ordonnance à la fois contraire à ces principes de justice et d'honneur, qui doivent servir de fondement aux lois anglaises.

Nous sommes mus par des motifs plus honorables en laissant, comme nous le faisons, le lord Durham interpréter nos actes politiques.

Nous désirons que ce désaveu soit respectueusement intimé à Sa Seigneurie, convaincus que nous le sommes qu'il louera plutôt qu'il ne censurera cette jalousie que nous donnent nos droits de naissance comme sujets anglais.

Nous sommes, cher Monsieur,
Vos obéissants et humbles serviteurs.

(signé)

Les mêmes.

Le 26 du même mois, M. Simpson revint de Québec après avoir présenté à lord Durham les documents ci-dessus. Il exposa aux huit signataires du Mémorial qu'il existait quelque difficulté dans l'interprétation qu'on pouvait lui donner et qu'il devenait nécessaire pour eux de fournir des explications. Il leur montra une lettre qu'il avait préparée à cet effet, et dont ils ne trouvèrent pas la teneur convenable pour eux, vu qu'elle admettait leur culpabilité. Comme M. Simpson insistait, ils lui demandèrent de faire venir un Conseil légal pour les guider dans une démarche aussi importante. M. Walker⁷⁸, qu'ils appelèrent, fit quelques modifications à la lettre, qui resta telle que nous la voyons ici :

Milord,

Nous avons quelques raisons de craindre que les expressions dont nous nous sommes servis, dans la lettre que nous avons adressée à Votre Seigneurie, puissent paraître vagues et ambiguës.

Votre intention, Milord, était que nous avouassions distinctement que, dans la poursuite des objets chers à la grande masse de notre population, nous avons pris une part qu'on a éventuellement transformée en une accusation de haute trahison.

En conséquence nous avons exprimé notre volonté de plaider coupables, pour éviter la nécessité d'un procès et procurer ainsi, en autant qu'il était en notre pouvoir, la tranquillité au pays. Mais en même temps que nous étions disposés à contribuer au bonheur des autres, nous ne voulions pas condescendre à nous soumettre aux provisions d'une ordonnance passée par l'ex-Conseil spécial de cette province.

Permettez-nous donc, Milord, d'accomplir un grand devoir, de placer une entière confiance dans Votre Seigneurie, de nous mettre à sa disposition, sans nous prévaloir de provisions qui nous dégraderaient à nos propres yeux, en marquant une injuste défiance de part et d'autre.

Avec cette courte explication de nos sentiments, nous nous abandonnons de nouveau à la discrétion de Votre Seigneurie, et demandons que la paix du pays ne soit pas mise en danger par un procès⁷⁹.

Nous avons l'honneur d'être, Milord,
De Votre Seigneurie
Les plus humbles et obéissants serviteurs.

(signé)

Les mêmes.

Le 30 du même mois, M. Simpson revint à Montréal et demanda les D^{rs} Kimber, Gauvin, Masson et Nelson, MM. Bonaventure Viger, Des Rivières, Girouard,

Siméon Marchesseault, Goddu, Bouchette, Coursolles et moi. Il nous fit part de la détermination à laquelle en était venu lord Durham et son Conseil de nous transporter à la Bermude, non comme des criminels, mais comme des prisonniers d'État, et comme mesure de sûreté publique. Il nous assura que pendant la traversée de même qu'au lieu de l'exil nous serions traités en gentils hommes.

Les trois qui avec moi n'avaient pas signé les documents ci-dessus protestèrent contre l'arbitraire du Conseil spécial et de lord Durham, qui nous exilaient ainsi sans aucune forme de procès, et lors même que deux d'entre nous, nous avons protesté de notre innocence sans une requête à lord Durham, et lui avons dit que nous ne craignons pas un procès devant un jury impartial.

Tous crièrent au guet-apens dans lequel on les avait fait tomber. M. Bouchette surtout parla avec beaucoup d'énergie contre le piège qui nous avait été tendu par l'administration et le D^r Nelson demanda pardon à quelques-uns de ses amis qu'il avait engagés à signer le mémorial, disant qu'il avait été trompé le premier en croyant, en cette occasion, à la bonne foi du gouvernement. De ce moment, la garde de la prison fut doublée, et elle se monta à quatre-vingts hommes.

Le soir même, nous apprîmes que nous partions dans une heure et nous fîmes en conséquence à la hâte nos préparatifs pour le voyage de la Bermude. Cependant il n'en fut rien et le lendemain, nous vîmes l'ordonnance du Conseil spécial et la proclamation de lord Durham qui condamnait à être déportés à la Bermude les D^{rs} Nelson, Masson et Gauvin, MM. Bouchette, Des Rivières, Marchesseault, [Bonaventure] Viger et [Toussaint-Hubert] Goddu seulement. MM.

l'orateur L.J. Papineau, D^r Robert Nelson, D^r O'Callaghan, D^r Côté, L. Duvernay, É. Rodier, membres du Parlement, Louis Perrault, Lucien Gagnon, George Cartier, Ryan père, Ryan fils, Louis Gauthier, T.S. Brown, D^r Jos Davignon, P.P. Desmarets et Messire Chartier, tous réfugiés aux États-Unis, sont également exilés.

Par cette ordonnance et cette proclamation, les prisons sont ouvertes aux autres prisonniers, sous certaines conditions, et les autres réfugiés sont libres de revenir dans le pays. Il est permis à nos malheureux compagnons de voir leurs parents et leurs amis. Quelques-uns peuvent voir leurs épouses, leurs mères ou leurs enfants, pendant le peu de temps qui précède leur départ, et comme rien ne dit que l'exil ne sera pas éternel, les adieux sont déchirants⁸⁰.

Les prisonniers politiques font entre eux une souscription en faveur des déportés, qui se monte à 96£, en même temps que les amis de la cause en cette ville en font une qui se monte, dit-on, à 500£.

L'heure du départ est arrivée. Le D^r Nelson et M. Bouchette nous adressent des discours d'adieux remplis des sentiments du plus pur patriotisme et qui font preuve de la plus grande élévation de caractère. Ils sont souvent interrompus par des sanglots. Nous pressons chacun dans nos bras ces huit victimes de l'amour de leur pays comme des frères que nous pourrions ne plus revoir. Les larmes se confondent, et ils descendent au rez-de-chaussée où le shérif doit les remettre aux mains du militaire.

Cependant deux voitures à quatre roues (*stages*) arrivent dans la cour de la prison pour les conduire au bateau à vapeur. Plusieurs compagnies de cavalerie et d'infanterie sont sous les armes et dans la cour et hors

de la prison, de même qu'au bateau à vapeur, où l'on ne reçoit aucun passager. Toute la population de la ville, animée par des sentiments divers, couvre les quais, obstrue les rues et les avenues de la prison. Les détenus remplissent les châssis d'où ils peuvent faire un dernier signe d'adieu à leurs amis. Ceux-ci sortent, et en sortant, avec une expression indéfinissable, ils nous montrent les indignes fers dont on les a chargés. Un cri d'indignation, que nous ne pouvons retenir, s'échappe de la poitrine de plusieurs de nous. Au même instant, le bateau à vapeur, arrêté au marché neuf, descend et vient attendre les déportés au quai du *Horse-Boat*, plus bas que la prison. Les hussards à cheval arrêtent la foule qui veut se porter sur ce point. Les deux carrosses partent, escortés par les hussards, et sur la route, nos amis montrent leurs fers à travers les portières. Ils sont bientôt arrivés au bateau à vapeur qui part immédiatement.

D'après les promesses de M. Simpson, nous ne devions certainement pas nous attendre à voir les fers à nos amis, et c'est parce que nous ne pouvions nous y attendre que nous ne pûmes retenir les sentiments d'indignation que nous manifestâmes. Cette rigueur était d'ailleurs inutile d'après les précautions qui avaient été prises, précautions certainement très sages. L'honneur de cette cruauté inutile est dû au shérif d'abord, et ensuite à l'esclave galonné, le major Clitherow.

7 juillet

Le reste de ce que quelques-uns appelleront l'amnistie royale, l'on a vu qu'elle a commencé à s'exercer par l'exil de seize de nos principaux concitoyens aux États-Unis, par un guet-apens où l'on en a fait tomber huit,

et enfin par la promesse d'un procès pour sept autres. Le reste des détenus, qui ne voyaient pas encore là d'amnistie, pouvaient s'attendre qu'elle serait au moins pour eux; cependant le shérif vient aujourd'hui avec des listes qu'il nous récite. Les prisonniers sont partagés en trois catégories : les premiers peuvent sortir immédiatement en donnant un cautionnement personnel de 1000£; les seconds donnent un cautionnement personnel de 1000£ et deux autres de 250£ chacun; les troisièmes, un cautionnement personnel de 2000£ et deux autres de 1000£ chacun. Nous devons tous garder la paix pendant cinq ans, ce qui est bien honnête. Pourquoi ne nous l'aurait-on pas demandé aussi bien pour vingt ans, pour cinquante ans, voire même pour cent ans? Le gouvernement ne dit pas, lui, s'il gardera la justice.

Ainsi donc, tel détenu qui n'a ni pris les armes ni excité personne à les prendre, qui n'a pas même été à une assemblée, où l'on discutait paisiblement sur les affaires de son pays (ce qui était, comme l'on sait, un crime de haute trahison), coupable uniquement de faire de meilleures affaires que le marchand, son voisin, qui l'a fait emprisonner, sera obligé de donner des cautionnements de bonne conduite pour cinq ans! Par une atroce disposition d'un acte de l'ex-Conseil spécial, le scélérat qui l'a fait incarcérer ne peut être poursuivi pour faux emprisonnement, parce qu'il est supposé être un sujet loyal, et que ce ne peut être que par loyauté qu'il lui a ravi la liberté. De plus, comme il va retourner au milieu de ses persécuteurs, enhardis encore par l'impunité, ne sera-t-il pas exposé à chaque instant à être de nouveau traîné en prison, pour y souffrir tout ce qu'il a déjà souffert? S'il subit un procès et qu'il importe à l'administration qu'il soit trouvé coupable,

n'est-il pas facile à celle-ci de trouver un shérif et un jury bien disposés pour cela? Voilà donc qu'au moindre prétexte on pourra lui ravir un ou deux mille louis, et de 500 à 2000 à ses cautions.

Certainement qu'un grand nombre des détenus, si non tous, auraient préféré un procès, dans lequel ils auraient eu au moins la satisfaction de dévoiler les infâmes menées des prétendus loyaux. Ceux-ci avaient plus à redouter des suites d'un procès que les détenus, si toutefois la justice était impartialement administrée. Plus j'y pense, plus je trouve que l'amnistie générale est pour les loyaux.

Les détenus, en consentant à donner caution qu'ils garderont la paix, semblent admettre qu'ils l'ont enfreinte et faire un aveu tacite de leur culpabilité. Cependant il faut en passer par là. S'ils eussent voulu tous se liguier pour refuser de donner des cautionnements, ils pourraient embarrasser l'administration; mais on ne peut attendre cela d'hommes qui souffrent d'un long emprisonnement et qui sont séparés depuis si longtemps de tout ce qu'ils ont de plus cher. C'est un acte de force auquel il faut se soumettre⁸¹.

Chronologie

1800 – 9 septembre : baptême à Notre-Dame-de-Québec de Jean-Philippe Boucher, fils de Pierre, maçon, et de Louise Bellau dit Larose. Jean-Philippe est baptisé du seul prénom de Jean-Baptiste.

L'existence du double patronyme Boucher-Belleville est aussi ancienne que l'ancêtre Jean Boucher dit Belleville, architecte, originaire de l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), et marié à Québec en 1696 avec Marie Racine. Ce patronyme composé aurait eu pour but de distinguer Jean Boucher de ses homonymes, déjà très nombreux en Nouvelle-France.

Jean-Philippe est le huitième d'une famille de quatorze enfants.

1812 – La famille Boucher-Belleville quitte la ville de Québec pour La Prairie, près de Montréal.

1814 – Jean-Philippe entre au séminaire de Montréal, encouragé et soutenu par son oncle, le curé Jean-Baptiste Boucher (1763-1839) de La Prairie.

Aimé de tout le monde, le curé Boucher avait attiré à La Prairie plusieurs membres de sa famille, entre autres ses frères Michel, Antoine et Pierre.

Le curé Boucher était un fin linguiste qui connaissait très bien l'anglais et l'espagnol; il avait aussi des connaissances en hébreu, latin et grec, et une maîtrise de la rhétorique et de la musique. Il possédait une bibliothèque garnie des œuvres essentielles à un humaniste. L'influence de cet oncle sera marquante pendant les années d'apprentissage du jeune Jean-Philippe, son neveu.

Sans doute pour éviter la confusion créée par l'identité des prénoms de l'oncle et du neveu, l'étudiant Boucher ajoute d'abord «Philippe» à son prénom. À partir de 1819, il ne signe plus que Jean-Baptiste-Philippe : «J.B.P. Boucher». Finalement, il

choisit le seul prénom de Jean-Philippe et ne signe plus que «J. Ph: Boucher-Belleville».

1825 – Fin des études de Boucher-Belleville au séminaire de Montréal.

1830 – Il est instituteur à Saint-Charles-sur-Richelieu avec Siméon Marchesseault. Il enseignera ensuite la philosophie au Collège de Chambly.

1831 – Boucher-Belleville fait paraître deux livres : *Les Principes de la langue française, en deux parties, suivis des règles de la versification française*; et *Nouvelle grammaire française, ou l'art de parler et d'écrire correctement : rédigée d'après les meilleurs grammairiens et la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie française : en deux parties*, Montréal, des presses de Ludger Duvernay, imprimerie de *La Minerve*.

1832 – Troisième œuvre de Boucher-Belleville, chez Leclere et Jones, imprimeurs : *Les Principes de la langue latine, en deux parties, suivis des règles de la versification latine*, 86 p.

1833 – 28 février : premier numéro de *L'Écho du pays*, journal hebdomadaire fondé par le seigneur Debartzch, de Saint-Charles. Imprimeur et propriétaire : Antoine-Charles Fortin; textes (non signés) de Garneau, Papineau, Bédard, Bourdages, Boucher-Belleville.

Boucher-Belleville écrit aussi plusieurs articles dans différents journaux de Montréal.

1834 – Premier apprentissage de l'imprimerie et de l'édition par Boucher-Belleville qui vient de s'acheter une petite presse pour imprimer les *Écrits populaires de [Benjamin] Franklin appropriés aux lecteurs français*, Debartzch [Saint-Charles-sur-Richelieu], des presses de *L'Écho du pays*, 39 p.

Les propos à teneur révolutionnaire énoncés par Boucher-Belleville dans *L'Écho du pays* le brouillent avec son oncle, le curé de La Prairie, qui ne répond plus à ses lettres.

1835 – 10 janvier : Boucher-Belleville devient propriétaire de *L'Écho du pays*.

Il imprime au Village Debartzch, une seconde édition des *Principes de la langue française : suivis des règles de la versification française : en deux parties*.

Les presses de Boucher-Belleville publient aussi au Village Debartzch [Saint-Charles] un ouvrage d'Amury Girod, cultivateur à Varennes, intitulé : *Notes diverses sur le Bas-Canada*, deux tomes en un volume, 128 p.

7 septembre : mariage de Jean-Philippe Boucher-Belleville et Marguerite Porlier, à Terrebonne.

Dès 9 h le matin les futurs époux se présentent avec le notaire René Boileau au presbytère de Terrebonne, ou devait résider Marguerite Porlier, cousine du curé François-Pascal Porlier. Boucher-Belleville a le seigneur Debartzch comme témoin; Marguerite, son cousin le curé, et Paul-Joseph Lacroix.

Le futur époux déclare posséder des biens évalués à 7200 ₯ cours ancien; la future épouse se dit héritière de demoiselle Marie-Louise Porlier par un testament olographe de cette dernière en date du 11 juin 1827, déposé chez le notaire Jn-Bte-Léon-Léandre Prévost. Boucher-Belleville dote sa future d'une somme de 2400 ₯ , cours ancien.

Advenant le décès de l'un ou de l'autre, ils auront droit de reprendre, avant inventaire, selon le cas, elle, ses bagues et bijoux, lui, ses armes et manuscrits. Les registres de Saint-Louis-de-Terrebonne, ce jour-là, nous révèlent vingt signatures dont celles de P.D. Debartzch et J. Masson, seigneurs; le Beau Viger, Louis-Michel, député de Chambly; René Boileau, notaire; McKenzie; Lucille et Hermine Drolet, filles du patriote Joseph-Toussaint Drolet, député de Verchères, également présent; Jean-Baptiste-Eusèbe Durocher, marchand à Saint-Charles, éminent patriote; Louis Giard, étudiant en médecine, qui épousera en 1840 Lucille Drolet; et François-Magloire Turcotte, curé de Sainte-Rose, qui sera emprisonné comme patriote en 1838.

1836 – Le seigneur Debartzch retire son appui financier à l'hebdomadaire de Boucher-Belleville parce qu'il contient des articles révolutionnaires. Dorénavant Debartzch sera considéré par les patriotes comme un traître à la cause patriotique.

Un livre d'histoire sacrée est édité au Village-Debartzch : *Epitome historiae sacrae tyronum linguae latinae; auctore C.F. Lhomond, in Universitate Parisiensi Professore emerito, cui accessit dictionarium latino-gallicum*. Village-Debartzch, Ex typographia J.P. Boucher-Belleville, 1836, 173 p. Ce livre fait partie de la Collection Philéas Gagnon. Voir *Essai de bibliographie canadienne*, n° 2125.

Mai : association formée en vue de créer une bibliothèque mutuelle à Saint-Charles. Président, D^r François Chicou-Duvert; secrétaire, Jean-Philippe Boucher-Belleville.

Juillet : dernier numéro de *L'Écho du pays*, un journal qui avait 43 agents partout dans la grande région de Montréal, aussi à Trois-Rivières, Québec, Kamouraska, L'Isle-Verte et même à Oswego (N.Y.).

Décembre : premier numéro du *Glaneur*, mensuel, «journal littéraire, d'agriculture et d'industrie», fondé pour remplacer *L'Écho*. Imprimé et publié par Jean-Philippe Boucher-Belleville. Centré sur les problèmes agricoles plutôt que politiques, *Le Glaneur* publie d'importants extraits du *Cours abrégé de Leçons de Chimie, contenant Une exposition précise et méthodique des principes de cette science, exemplifiés*, ouvrage de Jean-Baptiste Meilleur, publié à Montréal en 1833 sous les presses de *La Minerve*. Aussi de longs chapitres d'une *Histoire abrégée des principales inventions et découvertes faites en Europe depuis l'ère chrétienne*, publiée par Hippolyte Roux-Ferrand, Paris, Hachette, 1831.

Les articles de Boucher-Belleville, ou d'Amury Girod, traitant d'agriculture, portent le pseudonyme de Jean-Paul Laboureur.

1837 – 7 mai : assemblée anticoercitive à Saint-Ours; les douze résolutions de cette assemblée sont signées de J. Ph. Boucher-Belleville, secrétaire. Le président de l'assemblée est Séraphin Cherrier.

«Résolutions respirant un patriotisme des meilleurs temps du Massachusetts et de la Virginie, pendant leur lutte contre l'oppression étrangère». (*Le Canadien*, 12 mai 1837).

Août : Boucher-Belleville déclare au curé Blanchet, de Saint-Charles, qu'il consent à lui vendre une petite presse en bois dont il ne se sert plus, évaluée à 300£.

Septembre : dernier numéro du *Glanneur*. Le mensuel a été publié pendant dix mois, formant 158 pages (pagination continue).

23 octobre : assemblée des Six Comtés à Saint-Charles. Walfred Nelson en est le président; François Chicou-Duvert et Jos.-Toussaint Drolet, vice-présidents; Jean-Philippe Boucher-Belleville et Amury Girod, secrétaires.

30 octobre : *La Minerve* publie les 13 résolutions de l'assemblée du 23 octobre. Signatures de Boucher-Belleville et de Girod.

2 novembre : *La Minerve* publie les résolutions du second jour de l'assemblée des Six Comtés (24 octobre) et l'Adresse de la Confédération des Six Comtés au peuple du Canada, toujours avec les signatures de Boucher-Belleville et de Girod.

6 novembre : à Montréal, batailles de rues entre les Fils de la Liberté et le Doric Club. T. S. Brown est blessé grièvement.

13 novembre : Boucher-Belleville, craignant d'être arrêté, quitte Montréal pour la rive sud. Il passe par Pointe-aux-Trembles, pour traverser à Varennes, en compagnie de Papineau et O'Callaghan.

15 novembre : petit conseil de guerre tenu à Varennes, dans la maison du D^r Duchesnois, entre Boucher-Belleville, Papineau, O'Callaghan et Amury Girod. Boucher-Belleville aurait proposé de convoquer une Convention et d'établir un gouvernement provisoire. «Je ne me rappelle pas quel est celui d'entre nous, mais il me semble que ce fut Boucher [-Belleville] qui proposa qu'on convoquât une convention et qu'on établît un gouvernement provisoire. Nous acquiesçâmes à sa proposition, mais nous ajoutâmes que cette première mesure équivalait à un acte de rébellion ouverte et qu'il serait bon de chercher les moyens d'organiser le peuple et de se procurer des armes et des munitions. Nous fûmes tous d'accord sur cette proposition et commençâmes à parler de notre départ.»

(Journal tenu par feu Amury Girod et traduit de l'allemand et de l'italien).

16 novembre : Boucher-Belleville fait le trajet Varennes-Saint-Marc avec O'Callaghan, en suivant la voiture de Papineau et Duchesnois, qui s'arrêtent à Saint-Marc.

18 novembre : à Saint-Charles, Boucher-Belleville participe à la transformation du manoir Debartzch en camp retranché.

23 novembre : victoire des patriotes à Saint-Denis.

25 novembre : défaite des patriotes à Saint-Charles.

Le même jour, une réquisition signée J. Ph. Boucher-Belleville, adressée au marchand Durocher, se lit ainsi : «M. Durocher, livrez au porteur vingt-cinq gallons de whiskey, pour T.S. Brown, G.C.»

«Boucher-Belleville, éditeur du Glaneur... à ce qu'il paraît remplissait les fonctions de commissaire ordonnateur des vivres.» *Le Canadien* du 6 décembre, en faisant paraître le texte de la réquisition trouvée après le combat, ironise sur le rôle de Boucher-Belleville à Saint-Charles.

1^{er} décembre : réfugié à Saint-Denis, Boucher-Belleville quitte le Richelieu avec un groupe de patriotes pour se rendre aux États-Unis. Ce groupe est composé, au départ, des D^{rs} Wolfred Nelson et E.N. Duchesnois; de Rodolphe Des Rivières, T. S. Brown, François Jalbert, Siméon Marchesseault et Boucher-Belleville.

De ce groupe, seuls Brown et Duchesnois parviendront à traverser la frontière.

Trois jours difficiles à travers les forêts, guidés par Laurent Trudeau, Jean-Baptiste Bousquet, de Saint-Césaire, où ils prennent un repas.

4 décembre : ils décident de se séparer. Nelson prend une direction différente, seul; il sera arrêté le 11.

6 décembre : mandat d'arrestation émis contre Boucher-Belleville, signé P.É. Leclère. Accusation de haute trahison.

7 décembre : Boucher-Belleville est arrêté à Bedford, juste avant d'atteindre les États-Unis, à quelques kilomètres de la frontière, en même temps que Siméon Marchesseault et Rodolphe Des Rivières. Emmené aux cachots (*black holes*) de l'Île-aux-Noix, où il passe quatre jours dans des conditions inhumaines. Après l'engagement de Moore's Corner, les cachots de l'Île-aux-Noix regorgent de patriotes, sous la garde du géôlier Knight.

8 décembre : déposition de Michel-Jacques Vilbon, juge de paix, huissier de Montréal, espion à la solde de l'avocat Gagy, déclarant devant P.É. Leclère qu'il a vu Boucher-Belleville au quartier général de Saint-Charles, la veille du combat, en compagnie des deux frères Des Rivières.

«Les personnes que j'ai vu le plus figurer et paraître jouir d'autorité et y porter le plus grand intérêt (au quartier Saint-Charles et sous les ordres du général Brown) sont Rodolphe Des Rivières, avec le titre de colonel, Labyssonnière Des Rivières, son frère, Alphonse Gauvin, tous deux aussi avec le titre de colonel, Siméon Marchesseault avec le titre de capitaine du quartier général, Boucher de Belleville, quartier-maître, Bonaventure Viger avec le titre de capitaine des piquets, Eusèbe Durrocher qui m'a paru aussi agir comme capitaine.»

11 décembre : les 22 prisonniers de l'Île-aux-Noix, dont fait partie Boucher-Belleville, sont ligotés solidement et entassés dans un traîneau; sous le commandement de Marsh, réputé pour sa cruauté; un corps de volontaires les escorte jusqu'au lieutenant Johnson, qui commande un détachement du 66^e; celui-ci les accompagne jusqu'à Saint-Jean où les prisonniers seront logés au corps de garde.

12 décembre : les 22 prisonniers font le trajet en train de Saint-Jean à La Prairie. Traversée à Montréal.

Emprisonnement de Jean-Philippe Boucher-Belleville à la prison neuve du Pied-du-Courant.

14 décembre : les patriotes sont défaits au combat de Saint-Eustache.

1838 – 21 février : *Examen volontaire de Boucher-Belleville*

District de Montréal

«L'examen volontaire de Boucher-Belleville, cultivateur de la Paroisse de Saint-Charles dit et déclare ce qui suit. Je suis âgé de 37 ans. Je suis marié mais n'ai point d'enfants.

«Étant question si, avant l'assemblée tenue à Saint-Charles, le 23 octobre dernier, j'aurais écrit au D^r Wolfred Nelson au sujet des Résolutions qui devaient être soumises à cette assemblée. Je réponds que je ne me rappelle pas de lui avoir écrit.

«Je ne veux répondre à aucunes questions.

J. Ph Boucher-Belleville»

«Reconnu devant moi

à Montréal ce

21^m jour de Février 1838

C.S. Rodier j.p.»

Une fois emprisonné, le journaliste Boucher-Belleville, dont les préoccupations pour les problèmes de l'agriculture sont connues, se déclare volontiers «cultivateur».

28 février : Robert Nelson, réfugié aux États-Unis, passe la frontière à Alburgh (Vt.) et déclare l'indépendance du Bas-Canada.

11 juin : le colonel John Simpson, percepteur des douanes de Sa Majesté au Coteau-du-Lac, obtient carte blanche de Durham pour communiquer avec les prisonniers d'État et préparer l'amnistie, après un aveu de culpabilité des plus importants d'entre eux. Il arrive avec une lettre, que Boucher-Belleville appelle Mémorial, écrite à l'intention du gouverneur, déclarant qu'ils s'avouent coupables, procurant ainsi l'amnistie à tous les autres. Les 17 principaux patriotes sur la liste de Simpson sont : les D^{rs} Kimber, Simard, Lacroix, Gauvin, Masson, Nelson; Bonaventure Viger, Boucherville, Des Rivières, Ouimet, Dumouchelle, Girouard, Marchesseault, Goddu, Bouchette, Coursolles, et J.-Ph. Boucher-Belleville.

18 juin : remise à John Simpson du Mémorial. Huit patriotes ont consenti à le signer et l'accompagnent d'une lettre explicative. Boucher-Belleville ne fait pas partie des signataires.

Lettre explicative et Mémorial seront présentés à Durham le 23 Juin.

26 juin : retour de Simpson à Montréal, qui déclare que Durham n'est pas complètement satisfait de la version signée des *huit*. Il leur montre une nouvelle lettre explicative à signer. Ceux-ci y consentent après avoir consulté un aviseur légal, Walker, qui y apporte des modifications.

30 juin : Simpson revient en déclarant que les huit signataires plus quatre autres seront déportés aux Bermudes comme prisonniers d'État. Ces quatre autres sont : T. Kimber, J.J. Girouard, Louis Coursolles et Boucher-Belleville.

Protestations de tout le monde, surtout de Bouchette, qui dénonce le guet-apens. Le soir venu, Boucher-Belleville se prépare à partir pour l'exil.

1^{er} juillet : seuls les huit seront exilés.

9 juillet : Boucher-Belleville est libéré moyennant un cautionnement de 1000£.

4 août : «Nous appelons l'attention publique sur l'annonce de M. Boucher-Belleville, qui se propose de donner à domicile des leçons de français. Nous croyons devoir recommander ce monsieur à tous ceux qui désirent apprendre cette belle langue, et surtout à ceux qui veulent s'y perfectionner; car il n'est pas dans le pays de personne plus qualifiée pour cet enseignement que M. Boucher-Belleville, qui, à de grandes connaissances philologiques, joint l'avantage d'une réputation très avantageuse et surtout méritée; il est en outre l'auteur d'un ouvrage estimé : c'est sa grammaire française, livre dont on fait généralement usage dans la province.» (*La Quotidienne*, p.2).

15 août : Chambly, «J'ai fait mes courses en partie avec l'ami Boucher qui collectait pour son *Écho*, le pauvre diable n'a pas reçu 1 louis. Il se propose d'aller vous voir pour tâcher de faire quelque chose aux États. Peut-être ferons-nous le voyage ensemble.» (Amiot à Duvernay).

3 novembre : la seconde insurrection des patriotes commence.

21 décembre : pendaison, en face de la prison du Pied-du-Courant, des patriotes Joseph-Narcisse Cardinal et Joseph Duquet.

1839 – 15 janvier : premier numéro de *L'Aurore des Canadas* journal fondé à Montréal par François Cinq-Mars, ancien collecteur de fonds à *L'Écho du pays*, pour Boucher-Belleville. Boucher-Belleville en est le premier rédacteur.

18 janvier : Les patriotes Decoigne, Hamelin, Robert et les deux frères Sanguinet sont exécutés.

15 février : Les patriotes Daunais, de Lorimier, Hindenlang, Narbonne et Nicolas sont exécutés.

15 mars : Boucher-Belleville est incarcéré à la prison de Montréal au cours de la seconde insurrection. Son journal *L'Aurore des Canadas* est saisi par Colborne.

2 avril : il est libéré par le procureur général.

14 août : Publication de la première partie du *Journal* de Jean-Philippe Boucher-Belleville dans *Le Patriote canadien* de Duvernay à Burlington. La publication, sans nom d'auteur, se poursuit les 21 et 28 août et les 4 et 11 septembre. En même temps, des

extraits du *Journal* de Boucher-Belleville paraissent en traduction anglaise dans le *North American*, de Swanton.

6 septembre : à La Prairie, décès de Jean-Baptiste Boucher, curé de La Prairie, oncle du journaliste Boucher-Belleville; sépulture, le 9; Boucher-Belleville signe l'acte, en compagnie d'un grand nombre de prêtres.

23 septembre – 9 octobre : vente des effets de succession du curé de La Prairie. De la bibliothèque de son oncle, Jean-Philippe achète, entre autres, les œuvres de :

Jean-Baptiste Rousseau, poète lyrique
Mme Deshoulières, poétesse française
Crébillon
La Bruyère, *Les Caractères*
Montesquieu, *L'Esprit des lois*
Ovide
Rollin

25 septembre : 58 patriotes emprisonnés apprennent qu'ils seront exilés en Australie.

1^{er} octobre : J.P. Boucher-Belleville et les abbés Crevier, Tessier et Brien sont exécuteurs testamentaires du défunt curé Boucher de La Prairie.

L'Aurore des Canadas, p. 3.

1840 – 27 juillet : À Montréal, inhumation de Louise-Delphine-Égérie Boucher-Belleville, décédée le 24 juillet, âgée de 2½ mois, fille de Jean-Philippe Boucher-Belleville et de Marguerite Porlier.

25 septembre : Vente des terres de Jean-Philippe Boucher-Belleville, situées à Saint-Charles. Description des terres. Vente par D. Debartzch. (*L'Aurore des Canadas*, p. 3).

6 octobre : «*L'Aurore* va s'agrandir, mais tant qu'il restera dans les mains présentes, ce sera toujours pitoyable. Boucher n'a pas assez de vigueur (ou rigueur?), tact, activité, &c, mais il faut donner le journal à crédit et parfois Cinq-Mars est fort embarrassé dans ses finances.» (Louis Perrault à Duvernay).

25 octobre : «O tempora, O mores! Grands Dieux! Serait-il possible, citoyen, que Boucher serait l'Éditeur de *L'Aurore*. Je ne puis le concevoir. Belleville n'a jamais été l'ami aveugle des prêtres, et, comme vous me l'observez avec raison, *L'Aurore*

n'est rempli que d'écrits qui tendent à représenter le clergé comme le corps composé d'hommes les plus honnêtes, les plus vertueux et les plus propres à éclairer le peuple. Quelle effronterie de la part de l'éditeur, quel affreux oubli de l'honneur et de la vérité! A-t-on oublié la conduite honteuse du clergé en 37 et 38? N'est-il pas la cause première des malheurs qui aujourd'hui pèsent si lourdement sur la patrie? N'a-t-il pas contribué à la pendaison de vertueux citoyens? N'a-t-il pas, sans cesse, prêché l'obéissance la plus passive et la soumission la plus aveugle? Allons, c'est trop d'impudeur. Le cœur seul d'un lâche est capable de si grossière effronterie. N'est-ce pas un fait avéré que si le clergé, en 37, se fût montré comme il le devait, le sol canadien se trouverait aujourd'hui entièrement purgé des scélérats qui l'infectent? Le beau drapeau de la liberté flotterait orgueilleux sur les monts du Canada, et nous serions aujourd'hui une nation!» (D^r A.P.L. Consigny, de Swanton, à Duvernay, établi à Burlington).

L'Aurore des Canadas est un journal modéré qui vise le rétablissement de la paix sociale.

1841 – 16 mars : décès de dame Marie-Marguerite Porlier, épouse de J.P. Boucher-Belleville, quelques heures après avoir donné le jour à une petite fille, la seule consolation d'un père infortuné. (*L'Aurore des Canadas*, 19 mars 1841).

17 mars : à Montréal, baptême de Marie-Égérie Boucher-Belleville, née le 16, fille de Jean-Philippe Boucher-Belleville et de Marguerite Porlier. Parrain, Jean-Joseph Girouard ; marraine, Marie-Charlotte Lacroix.

26 mars : Encan. Aujourd'hui, seront vendus tous les meubles de ménage de la communauté qui a existé entre J.P. Boucher-Belleville et feu dame Marie-Marguerite Porlier, son épouse. La vente commencera à une heure. (*L'Aurore des Canadas*).

2 mai : «Boucher est très affecté de la perte de sa femme». (Amiot à Duvernay).

1^{er} août : La Prairie, décès de Marie-Égérie Boucher, âgée de quatre mois et demi, fille de Jean-Philippe Boucher-Belleville et de défunte Marguerite Porlier.

1844 – 8 juillet : Pierre Boucher, père de Jean-Philippe, achète une terre à Saint-Rémi (Napierville), devant servir éventuellement de «pension alimentaire» à son fils.

20 septembre : par son testament, Pierre Boucher lègue officiellement à son fils Jean-Philippe la terre achetée le 8 juillet.

1845 – 13 janvier : décès à Malone (N.Y.) de Joseph Boucher-Belleville, cultivateur, ci-devant de La Prairie, âgé de 43 ans. Frère du patriote. (*La Minerve*, 20 janvier 1845, p. 3).

1848 – Boucher-Belleville a laissé *L'Aurore des Canadas* pour le département de l'Éducation à Montréal, sous la gouverne de Jean-Baptiste Meilleur, surintendant.

Édouard-Raymond Fabre imprime la 3^e édition des *Principes de la langue française : suivis des règles de la versification française : en deux parties*, œuvre de Boucher-Belleville.

22 juillet : à Saint-Rémi, Jean-Philippe est parrain de sa nièce, Julie-Marguerite Boucher.

22 novembre : Cession par Pierre Boucher à son fils Jean-Philippe, résidant à La Prairie, de la terre de Saint-Rémi.

Il s'agit d'une terre de 2 ½ arpents de front sur 30 de profondeur, avec une maison, une grange et autres bâtiments, sise aujourd'hui sur le chemin Notre-Dame, entre Saint-Rémi et Saint-Constant. La terre de Boucher-Belleville commençait au chemin longeant la rivière Saint-Pierre et se prolongeait jusqu'aux limites de Saint-Michel.

1849 – 14 mars : à La Prairie, décès de Louise Belleau, âgée d'environ 83 ans, mère de Jean-Philippe. Celui-ci est présent à l'inhumation.

3 octobre : Boucher Belleville écrit à Duvernay lui demandant de rayer son nom de la liste des abonnés à *La Minerve*.

9 octobre : commence la publication d'articles traitant des dîmes, signés de Boucher-Belleville. La publication se fait dans le journal *L'Avenir* et va du 9 octobre 1849 au 17 janvier 1850.

1850 – Boucher-Belleville demeure maintenant à Saint Rémi.

22 juillet : à Saint-Rémi, testament olographe de Jean-Philippe Boucher Belleville, «homme de lettres et cultivateur de Saint-Rémi».

Il donne à son neveu, le D^r Brossard, ses dictionnaires et manuscrits; il institue Angèle Boucher, sa sœur, légataire universelle, et lui demande de faire inhumer son corps dans le cimetière de La Prairie, près de l'enclos où l'on enterre les enfants sans baptême, et ajoute que s'il survient quelque obstacle à cela, il préfère être enterré «sous le gros noyer», dans son jardin.

1853 – 29 octobre : à La Prairie, décès de Pierre Boucher, 89 ans, père de Jean-Philippe.

1854 – 13 février : Jean-Philippe Boucher-Belleville engage Raphaël Gagnon, cultivateur, pour qu'il s'occupe de sa terre.

1855 – [Boucher-Belleville, Jn-Ph.], *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes les plus ordinaires en ce pays, avec le mot propre ou leur signification*, Montréal, Imprimerie de Pierre Cérat, 23 p.

«Aussi... les anglicismes abondent-ils dans le français que nous parlons : tellement que, si nous n'y mettons ordre, bientôt, sans parler encore anglais et tout en croyant nous exprimer en français, nous parlerons un langage qui ne sera ni l'anglais ni le français.»

(Boucher-Belleville, Introduction)

1867 – Dans la *Bibliotheca canadensis* de Henry J. Morgan, on lit que Boucher-Belleville est un auteur de Saint-Rémi (Napierville).

1875 – 6 mars : décès du patriote Boucher-Belleville, «cultivateur et homme de lettres, demeurant à La Pigeonnière, paroisse de Saint-Michel-Archange»; il est inhumé «dans le cimetière de l'Église évangélique ou baptiste de la Grande Ligne». La cérémonie est présidée par le prédicateur et pasteur Louis Roussy, originaire de Suisse.

Notes

- ¹ Boucher-Belleville cite ici le livre de Moïse, *Exode*, I, 12-14.
- ² Samiel (mot turc) : simoun, vent violent, chaud et sec, soufflant dans les régions désertiques.
- ³ Le 21 mai 1832, au cours d'une élection partielle à Montréal, dans le quartier ouest, les soldats tirent sur la foule et tuent trois Canadiens.
- ⁴ Thémis: déesse grecque de la justice, représentée tenant une balance.
- ⁵ Le 15 juin 1837, Gosford lance une proclamation interdisant les assemblées.
- ⁶ Le 16 novembre 1837, Gosford émet 26 mandats d'amener contre les principaux chefs du parti patriote.
- ⁷ François I^{er} aurait dit : «Tout est perdu, fors l'honneur» à la bataille de Pavie en 1525. «Fors», mot qui a le sens d'excepté.
- ⁸ Les résolutions Russell, présentées au Parlement de Londres en mars 1837, permettent au gouverneur de dépenser les fonds publics sans obtenir l'assentiment de la Chambre. Elles sont souvent invoquées par les patriotes comme une cause importante de leur soulèvement.
- ⁹ Le Dr Eugène-Napoléon Duchesnois, de Varennes, est arrêté en juin 1837 pour avoir déchiré une proclamation de Gosford sur le perron de l'église.
- ¹⁰ Ignace Bourget, coadjuteur de M^{gr} Lartigue.
- ¹¹ Rivière Chambly : le Richelieu.
- ¹² Le 13 novembre 1837, Gosford révoque le mandat de 71 juges de paix identifiés au parti patriote.
- ¹³ Amiables compositeurs : sorte de juges parallèles, arbitres autorisés à rendre la justice selon l'équité et le bon sens, sans recourir nécessairement aux règles du droit écrit.
- ¹⁴ Village Papineau : plutôt que «Village Debartzch». Ce dernier est considéré comme un traître à la cause des patriotes depuis qu'il a fondé *Le Populaire*.

¹⁵ Le curé Augustin-Magloire Blanchet, de Saint-Charles, évalue la foule à au moins 3000 personnes; d'autres parlent de 5000 ou 7000.

¹⁶ C'est à l'hôtel Nelson, à Montréal, qu'est fondée, le 5 septembre 1837, l'association des Fils de la Liberté, composée, ce jour-là, de plus de 500 jeunes gens et présidée par André Ouimet, avocat.

¹⁷ *Shillelagh* (mot irlandais) : bâton utilisé comme arme.

¹⁸ Boucher-Belleville a un frère, Antoine, établi à La Malbaie, à qui il écrit de loin en loin, et un autre frère, Pierre, huissier et cultivateur à Saint-Rémi.

¹⁹ L'auberge de François Ayet-Malo, patriote de la Pointe-aux-Trembles, ou l'hôtel Châtelain.

²⁰ Boucher-Belleville nous fournit une preuve de plus que la prise d'armes en 1837, dans la vallée du Richelieu, visait à protéger les chefs contre les mandats d'amener lancés contre eux. C'était aussi l'opinion du Dr O'Callaghan.

²¹ *Salus populi suprema lex esto* : Que le salut du peuple devienne ta suprême loi. Toutes les autres lois sont sans importance, s'il s'agit de sauver la patrie. Cette maxime remonte à la Loi des Douze Tables des anciens Romains.

²² Simon Talon-Lespérance, marchand chouayen de La Présentation, a vu son blé réquisitionné par les patriotes au camp de Saint-Charles. Il est capturé par Charles Blanchet et Pierre Roberge, le 22 novembre 1837, conduit au camp de Saint-Charles, d'où on l'évacue vers Saint-Hyacinthe, quelques heures avant le combat. En route, Lespérance parvient à se libérer; juge de paix, il agit par la suite comme un témoin à charge contre plusieurs patriotes.

²³ On apprend que Boucher-Belleville remplit la fonction de quartier-maître au camp de Saint-Charles par la déposition de Michel-Jacques Vilbon. BAnQ, *Événements de 1837-38*, pièce 355.

²⁴ Prêts : indemnités versées à des soldats en fonction.

²⁵ Cependant Bourdages et quelques autres harcèlent les troupes anglaises qui retraits vers Sorel. Deux patriotes paient ce geste de leur vie : Lévi Bourgeois et François Lamoureux, 17 ans.

²⁶ Après la défaite, le curé Blanchet écrit à son collègue François-Xavier Demers, de Saint-Denis : «Un boulet a traversé la couverture et la voûte et, après avoir frappé sur le mur opposé, a été trouvé dans la grande allée. Un autre paraît aussi avoir fait un trou dans la couverture et est tombé de la voûte près du bassin.» AESH, rapporté dans une lettre de Demers à Bourget, 13 décembre 1837.

²⁷ Recors : personne accompagnant un huissier pour lui servir de témoin et lui prêter main-forte.

²⁸ *Mentis compos* (lat.) : maître de son esprit.

²⁹ «Une trentaine de prisonniers», selon *Le Canadien* du 4 décembre 1837. Un *Return of the Names of Persons imprisoned in Lower Canada...*, publié en 1840 par la Chambre des communes de Londres, fournit les noms de 34 hommes emprisonnés à Montréal le 30 novembre 1837. On pense que la grande majorité de ceux-ci étaient présents au combat de Saint-Charles du 25 novembre 1837. Ce sont :

Authier, Constant	Larose, François
Bachant, François	Leduc, Jean-Baptiste
Barsaloue, Antoine	Legros, Pierre
Beulac, Félix	Lemire, François
Bellemare, Joseph	Lussier, Olivier
Blanchette, Augustin	Lussier, Pierre
Bonvouloir, Toussaint	Martin, Charles
Chicou-Duvert, Louis	Ménard-Lafontaine, Joseph
Choquette, Ambroise	Mongeau, Louis fils
Daigneau, Joseph	Mongeau, Louis père
Doran, William	Pepin, Joseph
Durocher, Eusèbe	Phaneuf, Pierre-Claude
Forté, Antoine	Plante, Gédéon
Fortier, Joseph	Raineau, Hubert
Hébert, François	Sabourin, Narcisse
L'Heureux, Pierre	Taillé, Joseph
Lachapelle, Toussaint	Vaudry, Jacob

³⁰ Amury Girod, cosecrétaire avec Boucher-Belleville, à l'assemblée des Six Comtés, d'origine suisse, commande les garnisons du Nord (Saint-Eustache). Pendant que le combat fait rage à Saint-Eustache, il s'enfuit, est poursuivi par les

patriotes, rejoint à la Pointe-aux-Trembles, où il se suicide avant d'être pris. Il nous dit, dans son journal, qu'il avait proposé une attaque sur Montréal pendant que l'armée anglaise était occupée au Richelieu, mais que les autres chefs (Girouard, Chartier...) avaient rejeté son idée, préférant la défensive.

³¹ La reine Victoria.

³² Six autres messieurs et moi : Jean-Philippe Boucher-Belleville, D^r Wolfred Nelson, D^r Eugène-Napoléon Duchesnois, Rodolphe Des Rivières, T.S. Brown, François Jalbert, Siméon Marchesseault.

³³ Jean-Baptiste Bousquet, meunier à Saint-Césaire, célibataire, âgé de 42 ans. Il sera emprisonné le 17 décembre 1837, libéré le 8 juillet 1838, repris lors de la deuxième insurrection, et finalement exilé en Australie en 1839. Voir François-Maurice Lepailleur, *Journal d'un patriote exilé en Australie (1839-1845)*.

³⁴ La rivière Yamaska.

³⁵ Mort de fatigue, Wolfred Nelson est fait prisonnier le 11 décembre 1837, en compagnie de Célestin Parent, domestique de Drolet, et François Borneuf [Portneuf], guide amérindien. Il arrive à la prison de Montréal le 13 décembre, un jour après Boucher-Belleville.

³⁶ L'escarmouche de Moore's Corner. À 3 km à l'est de Phillipsburg, QC.

³⁷ Hubert Patenaude, né à L'Acadie en 1817; tué à Moore's Corner le 6 décembre 1837.

³⁸ Constant Cartier, 20 ans, de L'Acadie. Il sera libéré le 3 mars 1838. On le retrouve en 1845 à Corbeau (Cooperville, N.Y.) où il se marie (28 janvier 1845) avec Florence Bécharde, fille de Théodore Bécharde et de Joseph Cartier. Constant Cartier est fils d'Augustin Cartier et de Céleste Patenaude. Il reviendra à L'Acadie où il s'installera comme cultivateur. Un mariage des mêmes Constant Cartier et Florence Bécharde a lieu (L'Acadie, 14 mars 1851), et ils «ont reconnu pour leurs enfants légitimes Louis-Cyrille (5 ans), Philippe-Napoléon (3 ans) et Joseph-Hilaire (1 an)». Au recensement de 1871, il habite à L'Acadie, il a 55 ans, Florence en a 52, et la famille

compte maintenant six enfants. Son fils Philippe-Napoléon Cartier (23 ans) habite aussi à L'Acadie et est son voisin.

³⁹ Les vingt-deux prisonniers à l'Île-aux-Noix sont :

Boucher-Belleville, Jean-Philippe
Bouchette, Robert Shore Milnes
Cartier, Constant
Des Rivières, Rodolphe
Dragon, Louis
Duchaine, Denis
Dufresne, Toussaint
Hébert, Ambroise
Jalbert, François
Kimbert, Timothée
Lafond, François
Languedoc, Jean-Baptiste
Languedoc, Pierre
Marchesseault, Siméon
Noël, Alexandre
Phaneuf, Joseph
Pinsonneault, Alexandre
Regnier, Benonie
Regnier, Louis
Richard, Alexis
Tremblay, Julien
Tremblay, Louis.

⁴⁰ François Jalbert, capitaine de milice de Saint-Denis.

⁴¹ J.p. : juge de paix.

⁴² Louis Lérigé [Dérigé] de Laplante, cultivateur à Saint-Constant, emprisonné le 8 février 1838, libéré le 7 juillet, moyennant un cautionnement de 1000 £.

⁴³ François-Roch de St-Ours (1800-1839), shérif de la prison de Montréal depuis avril 1837.

⁴⁴ Punaises et poux sont nombreux en la prison neuve, selon J.J. Girouard.

⁴⁵ Surtout Marguerite Barsalou (M^{me} Gauvin), mère du médecin patriote Henri-Alphonse Gauvin, Adèle Berthelot (M^{me} La Fontaine) et Émilie Tavernier-Gamelin, fondatrice des Sœurs de la Providence.

⁴⁶ Dont Vincent Quiblier, p.s.s.

⁴⁷ J.J. Girouard se moquera allégrement de cette «Conspiration des canons.» Voir Georges Aubin, *Au Pied-du-Courant*, p. 104-105.

⁴⁸ Pendant la Révolution française, on donna le nom de Septembriseurs aux assassins des détenus politiques dans une prison de Paris, du 2 au 6 septembre 1792.

⁴⁹ Taillables et corvéables à merci : se dit de sujets soumis à toutes sortes de tâches obligatoires.

⁵⁰ Joseph-Toussaint Drolet, marchand à Saint-Marc et M.P.P., est emprisonné avec son fils, Alexandre, âgé de 22 ans.

⁵¹ Jean-Baptiste Dumouchel, patriote et marchand à Saint-Benoît, est incarcéré avec ses deux fils : Camille, né en 1818, et Hercule, né en 1815.

⁵² Boucher-Belleville fait allusion ici au lion devenu vieux de la fable (La Fontaine, III : 14).

⁵³ Augustin-Magloire Blanchet (1797-1887), curé de Saint-Charles-sur-Richelieu, est incarcéré le 16 décembre 1837, sous l'inculpation de haute trahison. Il est le seul prêtre à goûter à la prison, lors de la première insurrection. Le curé Étienne Chartier, de Saint-Benoît (Deux-Montagnes), échappe aux autorités en fuyant aux États-Unis; le curé François-Magloire Turcotte, de Sainte-Rose, n'est emprisonné qu'à la seconde insurrection. Le curé Blanchet sortira de prison le 31 mars 1838, après que le Séminaire de Montréal eut versé deux cautionnements de 500 £ chacun. Après quelques années à la cure des Cèdres, où il remplace son frère François-Norbert, qui part pour l'Oregon, il passe quatre ans au nouveau chapitre de Montréal, avec M^{gr} Bourget, est élu évêque en 1846 et part à son tour pour l'Ouest américain où il décédera en 1887 comme premier évêque de Nesqually (Seattle).

⁵⁴ Après la défaite des patriotes à Saint-Charles, on perquisitionne au presbytère du curé Blanchet. On saisit, parmi ses papiers, un document écrit de sa main tendant à prouver que la révolte n'est pas contre le droit divin. Voir Augustin-Magloire Blanchet, *De Saint-Pierre du Sud à l'évêché, Correspondance 1823-1846*, L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2019.

⁵⁵ L'arrestation du curé Blanchet est surtout due au fait qu'il s'est rendu au camp, avant l'engagement armé, pour prier avec les patriotes.

⁵⁶ Il n'y aura pas de comparution puisque le curé Blanchet, tout comme la grande majorité des accusés de haute trahison, est amnistié par la proclamation Durham du 28 juin 1838.

⁵⁷ Le paragraphe qui suit est une note ajoutée par Boucher-Belleville dans son manuscrit après le 31 mars 1838.

⁵⁸ Voici l'éclaircissement qu'on peut tirer, sous toute réserve, des abréviations de Boucher-Belleville: Jacques Paquin, de Saint-Eustache; François-Magloire Turcotte, de Sainte-Rose; Pierre Mercure, de La Présentation; Édouard-Joseph Crevier, de Saint-Hyacinthe; Charles-Irénée Lagorce, de Saint-Charles. Tous des prêtres qui ont soutenu puis condamné, à des degrés divers, le patriotisme de leurs ouailles.

⁵⁹ Le procureur général Ogden est assisté d'un jeune avocat du nom de McGillis.

⁶⁰ François-Antoine Larocque (1784-1869), homme d'affaires et banquier; après deux jours d'emprisonnement, il est libéré moyennant un cautionnement de 500 £.

⁶¹ L'article en question est de Henry Samuel Chapman et a pour titre : «Canada and Lord Durham».

⁶² Samuel Lount et Peter Matthews, patriotes du Haut-Canada.

⁶³ Jean-Baptiste Muller est libéré le 15 juin suivant, après avoir versé 200 £.

⁶⁴ *The Montreal Herald*, journal bureaucrate dans lequel Adam Thom mène une vigoureuse croisade antipatriote, de 1834 à 1838.

⁶⁵ Trop petite et vétuste, la vieille prison, sise au centre de la ville (aujourd'hui Place Vauquelin), garda quelques prisonniers politiques dans des conditions lamentables.

⁶⁶ Charles Gouin, aubergiste à Sorel, grand-père de sir Lomer Gouin; Louis Chapdelaine, marchand à Sorel.

⁶⁷ Après le départ de Gosford, le 20 février 1838, sir John Colborne, déjà promu administrateur protempore, chef de l'armée, est alors le plus important représentant de l'Angleterre au Bas-Canada.

⁶⁸ Boucher-Belleville prend la part des cultivateurs au point de se déclarer tel au bas du dessin qui le représente et qu'a fait de lui J.J. Girouard dans la prison.

⁶⁹ Selon A. Fauteux, Louis-Moïse Dalpé dit Pariseau et Tous-saint Paquet dit Lavallée sont inhumés à Saint-Charles, le 20 mai 1838, après avoir été trouvés «dans les décombres d'une maison incendiée».

⁷⁰ Antoine-Joseph Ginguet est curé à Saint-Charles depuis le 13 mai 1838. Né à Vergaville (Moselle), dans le diocèse de Nancy, il a quitté son diocèse en avril 1836 pour le Canada; il sera curé à Saint-Charles de 1838 à 1842. *Dictionnaire biogra-
phique des prêtres du diocèse de Nancy et de Toul*, p. 154.

⁷¹ Sobriquet donné ici à Mgr Lartigue.

⁷² *Vae victis* (lat.) : malheur aux vaincus!

⁷³ Louis-Michel Viger et Toussaint Pelletier, avocats célèbres.

⁷⁴ Contrairement au shérif St-Ours, qui est la tête de Turc des patriotes, le geôlier Charles Wand a la sympathie de ces der-niers. J.J. Girouard fait même de lui un dessin remarquable.

⁷⁵ Les dix prisonniers du Haut-Canada arrivés à la prison neuve de Montréal, le 8 juin 1838, sont :

Culver, Theron R.	Pew, Benjamin F.
Dodge, William W.	Smith, Nathan
Hull, Henry L.	Sutherland, Thomas Jefferson
Parker, Chancey	Thayer, Squire
Patridge, Abraham W.	Theller, Edward A.

Ils quittent Montréal le lendemain, 9 juin, pour la Citadelle de Québec. Theller et Dodge parviendront à s'évader de la prison de Québec, le 16 octobre 1838, grâce à la complicité de l'avocat Charles Drolet.

⁷⁶ Louis Lussier, un des accusés du meurtre de Weir à Saint-Denis, a faussé compagnie à ses gardiens, le 22 juin 1838, en amadouant le chien de garde à la sortie de la prison. Il s'enfuit aux États-Unis et vivra à St. Louis (Missouri). Marié avec Adélaïde Boyer (Montréal, 17 août 1829). Sa fille, Adé-laïde Lussier [L'Huissier] (1844-1937), née le 25 décembre 1844 à St. Louis, Missouri, revient au Québec, épouse l'avocat Adolphe Ouimet (Montréal, 29 août 1865) et est inhumée au cimetière Notre-Dame des Neiges le 4 septembre 1937.

⁷⁷ [Un bienfait même à cette heure tardive] : à rapprocher de la traduction fournie par Bouchette dans ses *Mémoires*.

⁷⁸ William Walker, «un des avocats les plus éminents du barreau de Montréal», selon R.S.M. Bouchette.

⁷⁹ Traduction à rapprocher de celle de Nelson et Bouchette, envoyée des Bermudes, le 19 octobre 1838, parue dans les *Mémoires* de Bouchette.

⁸⁰ Pourtant l'amnistie proclamée par Durham sera désavouée à Londres en octobre suivant, rendant de ce fait l'exil des huit illégal. Dès le 1^{er} novembre, les exilés quittent les Bermudes pour les États-Unis.

⁸¹ Enfin, Boucher-Belleville sera libéré le 9 juillet 1838, moyennant un cautionnement de 1000 £.